

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2018

PROCÈS VERBAL

Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteaudun - BP 20159 - 28103 Dreux cedex Tél. 02 37 64 82 00 – Fax 02 37 42 89 68 www.dreux-agglomeration.fr L'an 2018, le 26 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 19 mars, s'est réuni à Tréon (28500), sous la Présidence de Monsieur Gérard HAMEL.

Etaient Présents

Mme QUENTIN (Abondant), M. CAPERAN (Allainville), Mme LE BIHAN (Anet), M. RIVIERE (Aunay-sous-Crécy), Mme GALKO (Beauche), M. MOUCHARD (Berchères-sur-Vesgre), Mme CROIBIER (Bérou-la-Mulotière), M. **AUGUSTIN** (Boissy-en-Drouais), Mme **GRUPPER-GERSET** (Boncourt), M. JONNIER (Boullay-les-deux-Eglises), M. BARBIER (Brezolles), Mme DE VOS (Charpont), M. AUGRAS (Châtaincourt), M. GABORIAU (Châteauneuf-en-Thymerais), M. LETHUILLIER (Chérisy), M. ARNOULT (Crécy-Couvé), M. AMELOT (Crucey-Villages), M. HAMEL (Dreux), M. LEMARE (Dreux), M. DERBALI (Dreux), M. (Dreux), **GABRIELLI** M. LEROUX (Dreux), M. ALIM (Dreux), M. POISSON (Dreux), GAMBUTO (Dreux), Mme RENAUX-MARECHAL (Ecluzelles), M. LEPORTIER (Ezy-sur-Eure), Mme ROUSSET (Ezy-sur-Eure), M. BOISNARD (Fessanvilliers-Mattanvilliers), Mme BONHOMME (Fontaineles-Ribouts), M. LAVIE (Garancières-en-Drouais), M. MOREAU (Garnay), M. BIEUVILLE (Germainville), M. MALHAPPE (Gilles), Mme POUSSARD (Guainville), M. MAISONS P (Ivry-la-Bataille), Mme LAMY (La Chapelle Forainvilliers), Mme TIREL (La Mancelière), M. GIROUX (Le Boullay-Thierry), M. SIMO (Le Mesnil Simon), M. GAUTIER (Louvilliers-en-Drouais), Mme BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé), M. HUDEBINE (Mézières-en-Drouais), M. **CHERON** (Montreuil), M. **AUBRY** (Nonancourt), M. MARIE (Ormoy), M. MATELET (Ouerre), M. MASSOT (Prudemanche), Mme BONNOT (Saint-Georges-Motel), M. COCHELIN (Sainte-Gemme-Moronval), Mme CHAMPAGNE (Saint-Jean-de-Rebervilliers), M. SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. VUADELLE (Saint-Lubin-des-Joncherets), Mme FINK (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. **DAHURON** (Saint-Maixme-Hauterive), M. RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre), M. BLANCHARD (Saint-Sauveur-Marville), M. ALBERT (Saulnières), Mme M. (Sorel-Moussel), MINARD DESEYNE (Serville), GALLAND Mme (Tremblay-les-Villages), M. BERTHELIER (Tréon), M. FRARD (Vernouillet), Mme MANSON (Vernouillet), M. STEPHO (Vernouillet), Mme QUERITE (Vernouillet), M. LESAGE (Vernouillet), Mme MARY (Vernouillet), Mme HENRI (Vernouillet), Mme DELAPLACE (Vert-en-Drouais), M. RIGOURD (Villemeux-sur-Eure).

Suppléances

M. DEPONDT (Marchezais) est suppléé par Mme MAISONS M. LEPETIT (Oulins) est suppléé par Mme PATUREL

Mme POULET (Rueil-la-Gadelière) est suppléée par M. GODEFROY

M. CRABÉ (Saint-Ange-et-Torçay) est suppléé par Mme PELLETIER

Pouvoirs

Mme M'FADDEL-NTIDAM (Dreux) donne pouvoir à M. LEROUX (Dreux)

M. LE DORVEN (Dreux) donne pouvoir à M. LEMARE (Dreux)

M. FILLON (Luray) donne pouvoir à M. FRARD (Vernouillet)

Mme GUILLEMAIN (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à M. RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre)

M. LAMRINI (Vernouillet) donne pouvoir à Mme QUERITE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. BERTHELIER

ORDRE DU JOUR

• Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 12 février 2018

ADMINISTRATION GENERALE

Vie institutionnelle

1. Election complémentaire et évolution des modalités de fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Ressources humaines et mutualisation

2. Mise à disposition à titre individuel

Finances

- 3. Rapport d'orientations budgétaires 2018
- **4.** Rapport d'orientation budgétaire sur la situation en matière de Développement Durable
- 5. Rapport sur l'avancée du schéma de mutualisation

SERVICES TECHNIQUES

Assainissement

- 6. Convention de mandat de gestion des eaux usées avec le SEAP : autorisation de signature
- 7. Redevances assainissement collectif

Plan d'eau et rivières

8. Pêches et animations : tarifs

MAMENAGEMENT, EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

Transports

- 9. Convention avec EPN: participation au coût de la carte de transport
- 10. Avenant n°2 à la DSP Linéad

FEQUIPEMENTS CULTURELS ET TOURISME

Atelier à spectacles

11. Festival Jeune Public 2018 : autorisation de signature de conventions

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

12. Décisions prises par le Président et le bureau du 12 mars 2018

▼INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation des usages numériques

&&&&

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. HAMEL remercie M. Christian BERTHELIER d'accueillir le conseil communautaire à TREON (28500).

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

PADMINISTRATION GENERALE

1- Election complémentaire et évolution des modalités de fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur: Chantal DESEYNE

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été instituée le 14 avril 2014. Elle est obligatoirement consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public avant que le Conseil Communautaire ne se prononce sur le principe de la délégation,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision de création de la régie,
- tout projet de contrat de partenariat avant que le Conseil Communautaire ne se prononce sur le principe de ce partenariat.

Le président de la commission doit présenter au conseil communautaire avant le 1^{er} juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Elle est composée :

- du président de la Communauté, ou de son représentant,
- de membres du Conseil Communautaire, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- de représentants d'associations locales d'usagers des services publics désignées par le conseil communautaire.

Enfin, la commission est saisie par courrier simple comprenant l'ordre du jour de la réunion adressé à l'ensemble de ses membres 5 jours francs avant la date de la réunion. Eu égard aux volumes notamment des rapports annuels et des bilans d'activité des opérateurs, il est proposé une transmission par voie dématérialisée à une adresse courriel choisie par chaque membre et envoyée au moins 5 jours francs avant la date de la réunion.

La remise des dossiers aux membres de la Commission sur des clefs USB a été testée en 2017. Cette modalité, en vue d'une substitution des envois par courrier simple et par copie papier des dossiers, n'a pas été pleinement satisfaisante. En 2018, la transmission par voie dématérialisée a été essayée. Elle a donné toute satisfaction au 2 février 2018. Elle s'avère donc utile et efficace dans une démarche de développement durable (notamment accessibilité, rationalisation des coûts et traçabilité des échanges).

Vu la délibération n°2014-136 du 14 avril 2014 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la démission de Madame Véronique DETOC-GARNIER en date du 5 février 2018,

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à ces nominations par opération électorale à bulletin secret. Toutefois, si après appel des candidatures, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement par lecture du Président.

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

Est candidate en qualité de déléguée communautaire : Mme Hélène BAFFET (Dreux)

Après appel des candidatures, seule la candidature visée ci-dessus ayant été déposée pour le poste à pouvoir et conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de cette représentante au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

- De nommer pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en qualité d'élue communautaire : Mme Hélène BAFFET (Dreux),
- **D'approuver** les modalités de fonctionnement de la commission définies ci-dessus par voie dématérialisée.

Ressources humaines

2- Mises à dispositions à titre individuel

Rapporteur: Gérard SOURISSEAU

Dans le cadre d'une bonne organisation des services entre la Communauté d'agglomération et la Ville de VERNOUILLET, les deux collectivités ont souhaité mettre en œuvre la mutualisation du poste suivant, de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX vers la Ville de VERNOUILLET:

- chef du Service Sports (Mme Céline GRANDE), à hauteur de 50 % de son temps de travail pour la gestion de la piscine municipale de VERNOUILLET, dans l'attente de son transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Une convention doit être signée entre les deux collectivités pour le fonctionnaire mis à disposition. Cette convention prévoit notamment :

- la nature des fonctions exercées,
- les conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition,
- les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités,
- les modalités de remboursement : le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la collectivité d'origine sont remboursées par la collectivité d'accueil au prorata du temps de mise à disposition de chacun des agents,
- le préavis en cas de fin anticipée de la mise à disposition.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie B, compétente pour statuer sur la situation administrative de l'agent, est saisie pour avis sur la mise à disposition proposée.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

De prendre acte de l'information de la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition individuelle d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au profit de la Ville de VERNOUILLET et ceci jusqu'au transfert effectif de la piscine de VERNOUILLET à la Communauté d'agglomération.

3- Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018

Rapporteur: Michel LETHUILLIER

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), le Président présente au

conseil communautaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a par ailleurs précisé qu'à l'occasion de ce débat, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les perspectives financières et politiques de la communauté d'agglomération pour l'année 2018.

Au vu du rapport présenté, un débat s'engage au sein du conseil communautaire, en particulier sur la capacité d'autofinancement (CAF) de la communauté d'agglomération. La CAF brute du budget principal de la communauté d'agglomération est estimée à 3 M d'€ : elle permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité (1,7 M d'€ net) ; le solde (soit la CAF nette) égal à 1,3 M d'€ permet d'autofinancer les dépenses d'investissement prévues au budget primitif.

Compte tenu du niveau actuel d'endettement de la communauté d'agglomération, il est décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour financer de nouveaux investissements. Il est donc souhaitable d'augmenter cette capacité d'autofinancement nette pour la porter à 3 M d'€. Monsieur le Président rappelle que la Direction Départementale des Finances Publiques, dans son rapport intitulé «CA du Pays de Dreux − Analyse consolidée 2016 » préconise d'augmenter cette capacité d'autofinancement.

Parmi les pistes d'évolution étudiées, une augmentation de 1 point du taux de la taxe d'habitation est envisagée. Cela permettrait d'accroitre la CAF nette d'environ 1,2 M d'€, soit une CAF nette attendue à hauteur de 2,5 M d'€ en 2018.

M. HAMEL rappelle que la situation de la communauté d'agglomération à deux ans de la fin du mandat est saine et les dépenses de fonctionnement sont maitrisées. L'Agglomération parvient même à dégager une petite capacité d'autofinancement bien que celle-ci demeure faible. M. HAMEL rappelle également les caractéristiques de la Communauté d'agglomération c'est-à-dire que sur 50 millions de budget de fonctionnement, la moitié est reversé aux communes par le biais du transfert de charges, l'Agglomération doit donc exercer toutes les compétences imposées ou choisies avec 25 millions d'euros. De plus, la communauté d'agglomération fonctionne avec 55 euros par habitant là où les collectivités de mêmes strates au niveau national le font avec 150 euros par habitant.

Un cabinet d'audit a donc été sélectionné pour estimer quelles seraient les marges de manœuvres pour augmenter la capacité d'autofinancement. Dans cette optique, trois groupes de travail ont été mis en place pour définir les évolutions possibles pour parvenir à une augmentation de la capacité d'autofinancement. Le premier groupe, piloté par M. RIEHL porte sur la réorganisation de l'activité de la communauté d'agglomération et la mutualisation, le deuxième groupe, piloté par M. SOURISSEAU porte sur la qualité des services et les ajustements de tarifs enfin le troisième groupe, piloté par M. LETHUILLIER porte sur la modification de la fiscalité et le pacte financier et fiscal.

M. HAMEL rappelle que les réserves financières de la communauté d'agglomération s'élèvent à 15 millions dont 12 millions sont fléchés (5 millions réservés à des opérations d'investissement lancées – A 154, MEN, pôle gare, par exemple, et 7 millions concernant la subvention d'équilibre pour la concession A154, le projet de piscine intercommunale, le très haut débit) et 3 millions concernent les investissements productifs. Dans l'idéal il faudrait pouvoir dégager un autofinancement net autour de 5 millions afin de ne pas recourir à de nouveaux emprunts. La proposition du cabinet d'audit a donc été d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de l'Agglomération dès lors que l'Etat va la supprimer pour 80% des ménages (sur trois ans).

A M. ETIENNE-AUGUSTIN qui demande si l'augmentation de la taxe d'habitation ne va pas concerner uniquement les 20% qui resteront assujetti à cet impôt, M. RIEHL répond que l'augmentation d'un point ne concerne que la part « agglomération » de la taxe d'habitation et non la part « communale », dès lors l'impact réel de l'augmentation pour le contribuable sera de 4% sur l'ensemble de la taxe d'habitation « commune » et « Agglo ».

M. HAMEL entérine le propos de M. BERTHELIER en précisant qu'il faudra solliciter les services de communication pour expliquer ce mécanisme aux habitants. M. HAMEL rappelle que les dotations de l'Etat ont baissées depuis trois ans et cela va perdurer, par ailleurs la Communauté d'agglomération vit avec 55 euros par habitant ce qui est très peu.

M. SOURISSEAU précise qu'une décision comme celle-ci doit se faire avec une contrepartie, en l'espèce il s'agit des trois groupes de travail qui doivent rendre des conclusions à la fin du mois d'avril. Ils doivent ainsi s'interroger sur les compétences exercées aujourd'hui (à savoir s'il faut simplifier ou généraliser) et quel est le niveau de service aujourd'hui (tarification, mutualisation par exemple).

MECANISME DE DEGREVEMENT DE LA TAXE HABITATION

La dernière loi de Finances prévoit la suppression partielle de la TH pour les contribuables à horizon 2020. Un dégrèvement dont l'éligibilité s'appuie sur le revenu fiscal de référence :

- pour les personnes seules : seuil établi à 27 000€
- pour les couples : seuil établi à 43 000€ + 6 000€ par demi part

Un dégrèvement progressif entre 2018 et 2020 : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020

Le calcul du dégrèvement se fera en référence au niveau de taux de TH global de 2017 et aux abattements de 2017

Un mécanisme d'atténuation des effets de seuil via un dégrèvement partiel

Illustration de l'évolution des cotisations

Impact de l'augmentation du taux pour les contribuables							
	2017	2018	2019	2020			
Revenu de référence 2 pers avec 2 enfants		50 000 :	€				
Base contribuable	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000			
Taux global*	24,58%	25,58%	25,58%	25,58			
Cotisation initiale TH sans hausse de taux et sans dégrèv	983€	983 €	983 €	983 €			
Cotisation TH payée	983€	728€	384 €	40 €			
Gain pour le contribuable	0€	255 €	599 €	943 €			
Gain sans hausse du taux de la TH Agglo	0€	295 €	639 €	983 €			
Ecart	0€	-40,0 €	-40,0 €	-40,0			

^{*}Taux moyen des communes + taux intercommunal

Pour les familles éligibles, l'écart final en termes de gain serait de 943€ avec hausse de taux et 983€ sans hausse de taux

Les contribuables non éligibles verraient leur cotisation augmenter sans aucun dégrèvement.

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2018 joint,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

■ **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 qui lui a été présenté.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire définies par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président doit présenter au conseil communautaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport comportant les éléments suivants :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la communauté et ses communes membres,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la communauté pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport doit aussi comporter des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

Enfin, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2012 complète ces informations par la présentation par la collectivité de ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeurs,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes,

ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement de la communauté à la fin de l'exercice.

Il est rappelé que l'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (prioritairement, le remboursement de la dette). L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure donc l'épargne disponible pour le financement des dépenses d'équipement après remboursement de la dette.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Sur le plan mondial, la croissance reste robuste mais d'après les enquêtes de conjoncture, sauf aux Etats-Unis, son rythme semble ralentir depuis le début d'année dans l'industrie. L'inflation est toujours contenue, en partie en raison d'une hausse sur un an plus mesurée de la variation du prix du pétrole. Les mouvements enregistrés sur les marchés financiers attestent une nervosité persistante des investisseurs, sur les places boursières surtout, en raison à la fois de l'évolution des politiques monétaires mais aussi des volontés protectionnistes de certains pays qui pourraient générer des tensions commerciales dommageables à la croissance mondiale donc aux profits des entreprises. Ainsi, il demeure d'importantes incertitudes sur le plan international.

Au niveau national, la croissance française devrait rester élevée en 2018, comme en 2017. Cependant, elle devrait progressivement décélérer en cours d'année, sous l'effet notamment d'un tassement du marché de l'immobilier et de créations nettes d'emplois moins nombreuses.

Selon les chiffres publiés par l'INSEE en janvier 2018, le taux d'inflation moyen en 2017 s'est établi à 1 % (ce taux moyen résulte d'une comparaison des prix sur l'ensemble de l'année 2017 par rapport à l'année 2016. Il est distinct du taux d'inflation en décembre 2017 sur un an qui a atteint 1,2 %). Ce taux moyen était de 0,2 % en 2016 et 0 % en 2015, il s'agit donc du plus fort taux enregistré depuis 2012. Hors tabac, les prix à la consommation ont aussi progressé de 1 % ce qui est conforme à l'hypothèse retenue par le gouvernement dans la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Dans ce contexte macroéconomique qui s'améliore, les finances publiques restent structurellement déficitaires. Le gouvernement a donc décidé, dès l'année 2018 et tout au long du quinquennat, d'engager une transformation profonde des structures de l'action publique devant lui permettre de respecter ses engagements européens en matière de Finances Publiques et de sortir de la procédure pour déficit excessif ouverte à l'encontre de la France depuis 2009. Cette politique vise plusieurs objectifs sur la durée du quinquennat :

- un retour vers l'équilibre structurel et une réduction du ratio de dette publique de 5 points,
- une baisse du taux de prélèvement obligatoire de 1 point,
- une baisse de plus de 3 points de la dépense publique à horizon 2022.

Ces objectifs supposent que d'importants efforts d'économie soient fournis par l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités locales.

II - LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Plusieurs textes doivent être examinés pour apprécier les perspectives fiscales et financières des collectivités :

- la loi de programmation des finances publiques 2018-2022,
- la loi de finances pour 2018 et la loi de finances rectificative pour 2017.

1. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 définit des orientations pluriannuelles des finances publiques, et notamment des objectifs d'évolution de la dépense publique, ainsi que des dispositions relatives à la gestion des finances publiques, dont une partie concerne spécialement les administrations publiques locales – les APUL (collectivités locales et organismes divers d'administration locale : établissements publics locaux, établissements publics locaux d'enseignement ...).

Tous les dispositifs mis en œuvre par cette loi concernent l'ensemble des administrations publiques, qu'elles soient centrales, locales ou de Sécurité Sociale. Pour les collectivités locales, c'est un effort d'économie de 13 milliards d'€ qui leur est demandé. Il est cependant précisé dans la loi que les collectivités s'engageront à baisser leurs dépenses pendant la durée du quinquennat mais ne verront pas leurs dotations réduites.

Chacun des objectifs définis est décliné pour chacune de ces administrations.

Ainsi, l'évolution de la trajectoire du solde public se répartit ainsi :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
- Dont adm. publiques centrales	-3,2	-3,4	-3,9	-2,6	-2,3	-1,8
- Dont adm. publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,7
- Dont adm. de Sécurité Sociale	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8

L'objectif d'évolution de la dette publique est lui aussi ventilé entre les administrations dans les conditions suivantes :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4
- Contribution des adm. publiques centrales	78,3	79,4	81,1	81,7	81,6	80,8
- Contribution des adm. publiques locales	8,7	8,4	8,1	7,5	6,7	5,8
- Contribution des adm. de Sécurité Sociale	9,7	9,0	8,0	6,9	5,9	4,8

A noter que la Cour des Comptes, dans son rapport public annuel sur les finances publiques publié le 6 février dernier, s'interroge sur la crédibilité de plusieurs objectifs affichés dans cette loi de programmation des finances publiques et en particulier, elle doute de la capacité des collectivités à contribuer dans les prochaines années au désendettement des administrations publiques alors que leurs investissements, qui étaient tombés à un niveau historiquement cas, repartent à la hausse. Ainsi, elle invite à une révision des ces dispositions.

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maitrise de la dépense publique dans les conditions suivantes :

- le taux de croissance annuel de leurs dépenses réelles de fonctionnement est fixé à 1,2 %, ce taux s'appliquant aux dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant,
- l'évolution de leur besoin annuel de financement (collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre) s'établit ainsi, en milliards d'€ courants :

	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

Tous ces objectifs s'appliquent à la fois au budget principal et aux budgets annexes des collectivités.

Enfin, parmi les dispositions concernant particulièrement les collectivités locales, il faut citer l'exonération progressive de 80 % des ménages d'ici 2020 de la taxe d'habitation avec un premier allégement de 3 milliards d'€ dés 2018.

2. LA LOI DE FINANCES POUR 2018 ET LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2017

Plusieurs dispositions concernent les collectivités locales :

A compter de 2018, le **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales** n'est plus instauré chaque année par la loi de finances mais est déterminé de manière automatique en fonction du dernier taux d'inflation constaté. En cas de déflation, aucune dévalorisation des valeurs locatives ne serait effectuée.

Pour 2018, le coefficient est calculé en fonction de l'évolution des prix à la consommation harmonisés entre les mois de novembre 2016 et novembre 2017, soit + 1,24 %.

▶ Pour atteindre l'objectif fixé dans la loi de programmation d'**exonérer 80 % des ménages de taxe d'habitation d'ici 2020**, il est instauré, à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes dont les conditions d'octroi et d'application demeurent inchangées, permettra qu'en 2020, environ 80 % des foyers soient dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. Cela se traduit par la réduction progressive de la cotisation acquittée par le contribuable : - 30 % en 2018, - 65 % en 2019 et − 100 % en 2020.

Il s'agit d'un dégrèvement et non d'une exonération, par conséquent, les bases notifiées ne seront pas affectées.

Le gouvernement devra remettre annuellement au Parlement, au plus tard au 1^{er} octobre, un rapport sur la mise en application progressive du dégrèvement de taxe d'habitation sur la résidence principale, ainsi que sur les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale. Ce rapport évaluera notamment l'application de la compensation totale par l'Etat du dégrèvement de taxe d'habitation et établira un bilan sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

- ▶ A partir de 2019, les contribuables dont le chiffre d'affaires ou le montant de recettes est inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérés du paiement de la **CFE** minimum ainsi que des droits additionnels afférents (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat). Les collectivités locales percevront une compensation versée par l'Etat.
- ▶ Un nouveau barème sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 à la **taxe de séjour**, il introduit les modifications suivantes :
- modification des tarifs applicables aux emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : actuellement identiques aux tarifs applicables aux hôtels 1 étoile, ils sont alignés sur ceux applicables aux terrains de camping classés en 3, 4 et 5 étoiles dont le tarif plafond est légèrement moins élevé,
- institution d'un tarif pour les hébergements sans classement ou en attente de classement, cette nouvelle disposition visant à mieux collecter la taxe de séjour et à permettre aux collectivités d'adapter le tarif applicable aux logements proposés sur les plateformes de réservation en ligne.
- ▶ En 2018, l'enveloppe à répartir au titre de la **DGF** s'élève à 26,96 Milliards d'€, après 30,86 milliards en 2017, soit une baisse de 12,6 % par rapport à 2017, cette baisse étant essentiellement liée à la substitution à la DGF des Régions d'une fraction de TVA.
- ▶ En 2018, il n'y a pas de tranche supplémentaire de redressement des comptes publics. Cela ne signifie cependant pas que, par collectivité, le montant de DGF sera identique à celui perçu en 2017, car il y a toujours des écrêtements internes comme chaque année. Pour les EPCI, le prélèvement fiscal est par ailleurs reconduit chaque année puisque leur contribution au redressement des finances

publiques au titre des années 2014 à 2017 est recalculée chaque année pour tenir compte des éventuels changements de périmètre.

Rappelons que, pour la communauté d'agglomération, la contribution au redressement des finances publiques a représenté une perte cumulée de 6,2 millions d'€ depuis 2014.

- ▶ Au sein de la DGF, les **dotations de péréquation** progressent, cette progression étant entièrement financée en 2018 par les écrêtements internes à la DGF (dotation forfaitaire des communes à potentiel fiscal élevé et dotation de compensation des EPCI).
- ▶ En 2018, le périmètre des variables d'ajustement est modifié. Ainsi, la **DCRTP** des communes et groupements devient variable d'ajustement. Pour la communauté d'agglomération, cela se traduit dés 2018 par une baisse de cette dotation de compensation.
- ▶ La loi de finances pour 2018 stabilise le **FPIC** à 1 milliards d'€ à compter de 2018 (il n'est plus question de progression comme les ressources fiscales du bloc communal).

III – LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU NIVEAU DE L'AGGLOMERATION

1. INTEGRATION DE 4 NOUVELLES COMMUNES ET RETRAIT D'UNE COMMUNE

Les communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil la Gadelière et Saint Georges Motel ont intégré le 1^{er} janvier 2018 la communauté d'agglomération du Pays de Dreux (à compétences inchangées pour l'agglomération), et à la même date, la commune de Mouettes s'est retirée. Ainsi, la communauté d'agglomération compte 81 communes membres.

2. EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Dés septembre 2016, le conseil communautaire avait approuvé la nouvelle rédaction statutaire issue de la transcription de la loi NOTRé en intégrant notamment la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations». Il appartiendra à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges d'examiner les conséquences du transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération.

3. MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES INTERVENU AU 1^{ER} JANVIER 2017

Par délibération du 11 décembre 2017, le conseil communautaire a constaté la liste des zones d'activités transférées. Par ailleurs, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, lors de sa séance du 27 novembre 2017, a évalué les transferts de charges liés au transfert de cette compétence pour chacune des communes concernées, pour les dépenses de fonctionnement uniquement.

Pour chacune de ces communes, le montant ainsi évalué est déduit de son attribution de compensation à partir de 2018. Cependant, dans un souci de bonne gestion, il a été décidé qu'une convention interviendra entre la communauté d'agglomération et chacune des communes concernées afin que celle-ci assure l'entretien de la zone tel qu'il a été défini pour évaluer les transferts, pour le compte de la communauté d'agglomération.

Le total de ces transferts, toutes communes confondues, s'élève à 1 051 658 €. Cette somme venant en diminution des attributions de compensation, le chapitre correspondant du budget principal (chapitre 014 – Atténuation de produits) est réduit d'autant par rapport à l'année 2017. Cependant, les communes assurant pour le compte de l'agglomération l'entretien des zones concernées, cette somme leur sera reversée, les crédits correspondants augmenteront ainsi le chapitre 011 – Charges à caractère général du budget principal en 2018. D'un point de vue budgétaire, il s'agit donc d'une

opération neutre, la diminution enregistrée au chapitre 014 étant compensée par l'augmentation du chapitre 011.

IV – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET DES DOTATIONS EN 2018

Comme les années précédentes, il convient de rester prudent dans l'évaluation des recettes.

1. LES RECETTES FISCALES

1.1 - LA FISCALITE PROFESSIONNELLE ET LA FISCALITE MENAGES

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est soumise de plein droit au régime de la fiscalité additionnelle. Ainsi, elle perçoit le produit de fiscalité professionnelle unique sur l'ensemble de son territoire, et le produit de la fiscalité ménages.

La fiscalité économique se compose de :

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont l'assiette est la valeur locative des entreprises, et dont le taux est voté par la collectivité,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (transfert Région),

et la fiscalité ménages de :

- la taxe d'habitation (TH) (dont la part transférée par le Département),
- la taxe sur le foncier bâti (TFB),
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Dans les conclusions du rapport qu'elle a rédigé sur la situation consolidée de la communauté d'agglomération en 2016, la Direction Départementale des Finances Publiques notait que l'Agglomération ne bénéficie pas d'un produit fiscal cohérent avec la taille de sa structure et son tissu économique. La croissance des produits fiscaux est très faible depuis 2014.

En 2018, les montants des crédits budgétaires correspondant aux recettes fiscales correspondent aux montants des notifications 2017 (état 1386), à l'exception de la CFE et de la fiscalité ménages pour lesquelles il a été appliqué une augmentation de 1,5 %.

Il a aussi été tenu compte de l'évolution de périmètre intervenue au 1^{er} janvier 2018 avec le retrait d'une commune (entrainant une perte de fiscalité, mais aussi une baisse des attributions de compensation) et l'intégration de 4 nouvelles communes (entrainant à l'inverse une augmentation des recettes fiscales, en partie compensée par le versement d'attributions de compensation).

Enfin, il est rappelé que lors de la création de la communauté d'agglomération, il a été décidé d'instaure une intégration fiscale progressive (« période de lissage ») sur 12 ans pour la CFE et de 12 ans (13 ans pour la commune d'Ormoy) pour la fiscalité ménages. Pour les 4 nouvelles communes, il est proposé pour la CFE, de les faire converger vers le taux de l'agglomération à la même date que pour les autres communes, soit sur une durée résiduelle de 8 ans et pour la fiscalité ménage, d'appliquer les taux de l'agglomération sur une année, afin de leur permettre de modifier leurs taux communaux sur un exercice.

Ainsi, les recettes fiscales attendues se répartissent ainsi :

NATURE	NOTIFICATION 2017	BP 2018	
FPIC	1 068 696	1 068 696	FPIC 3 %
CVAE	4 948 979	5 213 389	FISCALITE ECONOMIQUE
TASCOM	1 518 596	1 897 809	15 758 605 € soit
IFER	711 101	770 725	
CFE (hors rôle supplémentaire)	7 734 452	7 876 682	+ 5,67 % par rapport à 2017
TH (dont transfert département)	12 249 395	12 588 765	FISCALITE MENAGES
TFB	1 552 054	1 603 210	14 664 577 £
TFNB (Agglo, transfert région)	184 426	190 475	
TFNB	266 857	282 127	+ 2,89 % par rapport à 2017
CUMUL FISCALITE	30 234 556	31 491 878	

Suite aux débats intervenus lors du comité des Maires du 19 mars 2018, il a été décidé d'augmenter d'un point le taux de taxe d'habitation, ce taux serait donc porté à 11,24 %. Les recettes indiquées ci-dessus ne tiennent pas compte de cette augmentation.

1.2 - LES RECETTES FISCALES AFFECTEES AUX BUDGETS ANNEXES

a. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de la TEOM – 15,05 millions d' \in inscrits au budget primitif 2018 (réalisé 2017 : 14,49 millions d' \in) sert exclusivement à financer la collecte et le traitement des ordures ménagères, elle est intégralement perçue sur le budget annexe Déchets.

Cette taxe est actuellement appliquée selon les 6 zonages suivants, sur lesquels sont appliqués des taux différents :

- Ex Dreux Agglomération,
- Ex SYROM de la région de Dreux,
- Ex SIRTOM de La Loupe Courville,
- Ex COVAL,
- Ezy sur Eure et Ivry la Bataille.

Par délibération du 6 février 2017, il a été décidé d'harmoniser ces taux de TEOM en instituant un taux unique.

Ce taux unique est ainsi obtenu :

(Somme des produits définitifs 2016 / Somme des bases fiscales définitives 2016) x 100 = $(14\ 391\ 809\ /88\ 081\ 143)$ x 100 = $16,34\ \%$

Cependant, afin d'éviter une hausse trop importante pour les contribuables des zones dont le taux de TEOM actuel est inférieur à ce taux harmonisé, il a été décidé de lisser progressivement l'atteinte de ce taux sur une période de 5 ans, soit à l'échéance 2021, dans les conditions suivantes :

Taux de TEOM de 2017 à 2021 lissés à partir des produits et bases d'imposition définitifs 2016

Zones de perception	2016 (en %)	2017 (en %)	2018 (en %)	2019 (en %)	2020 (en %)	2021 (en %)	Fraction annuelle / variation en points de fiscalité
Ex DREUX AGGLO	16,20	16,23	16,26	16,28	16,31	16,34	0,028
Ex SYROM de la région de Dreux	16,90	16,79	16,68	16,56	16,45	16,34	-0,112
Ex SIRTOM de La Loupe Courville	13,20	13,83	14,46	15,08	15,71	16,34	0,628
Ex COVAL	17,00	16,87	16,74	16,60	16,47	16,34	-0,132
Ezy-sur-Eure et lvry-la- Bataille	16,30	16,31	16,32	16,32	16,32	16,34	0,008

Les 4 nouvelles communes constitueront dans un 1^{er} temps un zonage supplémentaire, pour se laisser le temps de réfléchir aux conditions de leur intégration au dispositif de lissage ci-dessus.

Le produit de la redevance spéciale s'élève à 622 880 € (réalisé 2017 : 549 118 €).

b. <u>Le Versement Transport</u>

Le produit de cette taxe sert exclusivement à financer la compétence Transports, il est intégralement perçu sur le budget annexe Transport.

Le taux de VT appliqué en 2018 est de 1,05%.

Le produit attendu de cette taxe est estimé à 5 950 000 € en 2018 (réalisé 2017 : 5 925 000 €). L'augmentation du produit de VT a permis de réduire la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

c. La taxe de séjour

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique de l'Agglomération du Pays de Dreux, elle est intégralement perçue sur le budget annexe Office de Tourisme.

Le montant annuel de cette taxe s'élève à 120 000 € (réalisé 2017 : 124 700 €), les tarifs étant inchangés par rapport à l'exercice précédent.

2. LES DOTATIONS ET COMPENSATION DE L'ETAT

Les dotations ont été estimées au vu des dispositions de la loi de Finances pour 2018 (simulation Finance Active) et en tenant compte de l'évolution du périmètre intervenue au 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu de ces différents éléments, les dotations estimées sont les suivantes :

NATURE	NOTIFICATION 2017	BP 2018	Evolution par rapport aux notifications
Dotation intercommunalité (DGF)	3 578 954	3 452 158	Simulation prospective Finance Active
Dotation de compensation	6 885 851	6 750 567	Simulation prospective Finance Active
Compensation exo CVAE	998	998	Idem 2017
Compensation fiscale impôt entreprise	15 441	15 441	ldem 2017
Compensation fiscale FB	12 006	12 006	ldem 2017
Compensation fiscale TH	673 208	673 208	Idem 2017
DCRTP	187 077	149 662	Simulation prospective Finance Active
Total dotations	11 353 535	11 054 040	- 299 495

De 2017 à 2018, ces dotations baissent de -2,64%. On constate dans le tableau ci-dessus les modifications introduites par la loi de Finances à propos de la DCRTP (devenue variable d'ajustement) qui baisse de 4,21% par rapport à 2017.

V - LES CHARGES DE PERSONNEL

1. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2018

Conformément aux dispositions réglementaires, le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, pour le budget principal et les budgets annexes, sera annexé aux Budgets Primitifs 2018.

Le tableau ci-dessous élaboré à partir du personnel présent au 1^{er} janvier 2018, recense 409 postes permanents pourvus (titulaires, stagiaires et non titulaires) et 26 postes vacants.

Pour information, s'ajoutent à ce chiffre, 125 postes non permanents (57 contrats aidés, 43 agents remplaçants, 24 vacataires, 1 emploi de Cabinet ...), non comptabilisés dans le tableau présenté, conformément à la réglementation en vigueur.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est ainsi composé de 534 agents tous statuts confondus.

Il est important de préciser qu'à cette date, seuls 491 agents sont rémunérés en raison d'un certain nombre d'employés placés en position de disponibilité, de détachement ou de congé parental.

Ces effectifs se répartissent ainsi par filière :

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles	
Administrateur	Α	1	1	0	
Attaché hors classe	Α	1	1	0	
Directeur	Α	2	2	0	
Attaché principal	Α	4	4	0	
Attaché territorial	Α	27	24	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	4	4	0	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	В	6	6	0	
Rédacteur	В	9	9	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	9	9	0	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	С	26	26	0	
Adjoint administratif	С	24 dont 2 TNC	20 dont 2 TNC	2	
TOTAL		109 dont 2 TNC	106 dont 2 TNC	3	

FILIERE ANIMATION						
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles		
Animateur principal de 1ère classe	В	3	3	0		
Animateur principal de 2ème classe	В	2	2	0		
Animateur	В	4	4	0		
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	С	1	1	0		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	С	7	7	0		
Adjoint d'animation de 1ère classe	С	63 dont 22 TNC	58 dont 22 TNC	3		
TOTAL		78 dont 22 TNC	75 dont 22 TNC	3		

FILIERE TECHNIQUE						
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles		
Ingénieur en chef hors classe	Α	1	1	0		
Ingénieur en chef de classe normale	А	1	1	0		
Ingénieur principal	Α	7	7	0		
Ingénieur	Α	17	15	1		
Technicien principal de 1ère classe	В	1	1	0		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	В	9	9	0		
Technicien	В	9	7	1		
Agent de maîtrise principal	С	2	2	0		
Agent de maîtrise	С	16 dont 1 TNC	16 dont 1 TNC	0		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	С	8	8	0		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	С	25 dont 2 TNC	25 dont 2 TNC	0		
Adjoint technique	С	69 dont 11 TNC	65 dont 11 TNC	2		
TOTAL		161 dont 14 TNC	157 dont 14 TNC	4		

FILIERE SOCIALE						
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles		
Assistant socio-éducatif	В	3	3	0		
Educateur principal de jeunes enfants	В	3	3	0		
Educateur de jeunes enfants	В	8	5	3		
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	С	1	0	1		
Agent social	С	1	1	0		
TOTAL		16	12	4		

FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles		
Infirmier en soins généraux hors classe	А	1	1	0		
Infirmier en soins généraux de classe normale	А	1	1	0		
Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	С	1	1	0		
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	С	6	6	0		
TOTAL		9	9	0		

FILIERE CULTURELLE									
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles					
Professeur d'enseignement art hors classe	А	3	3	0					
Professeur d'enseignement art classe normale	А	3 dont 2 TNC	2 dont 2 TNC	0					
Conservateur des bibliothèques en chef	А	1	0	0					
Bibliothécaire	А	1	1	0					
Assistant d'ens artistique principal de 1ère classe	В	8 dont 8 TNC	8 dont 8 TNC	0					
Assistant d'ens artistique principal de 2 ^{ème} classe	В	16 dont 15 TNC	16 dont 15 TNC	0					
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	В	1	1	0					
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	В	1	1	0					
Assistant de conservation	В	2	2	0					
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	С	4	4	0					
Adjoint du patrimoine	С	8	8	0					
TOTAL		46 dont 25 TNC	46 dont 25 TNC	0					

FILIERE SPORTIVE									
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles					
Educateur des Activités Physiques et Sportives	В	1	1	0					
TOTAL		1	1	0					

Emplois fonctionnels + Emploi de Cabinet									
Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes disponibles					
Directeur Général des Services	А	1	1	0					
Directeur Général Adjoint des Services	А	1	1	0					
Directeur Général des Services Techniques	Α	1	1	0					
Collaborateur de cabinet	А	1	1	0					

2. MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Le RIFSEEP, est composé de deux parties :

- IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (en fonction du poste de l'agent et de son expérience professionnelle),
- CIA: Complément Individuel Annuel (part facultative du RIFSEEP, en fonction de la manière de servir de l'agent et son engagement professionnel).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, le RIFSEEP s'est substitué à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par décret et pour les seuls cadres d'emplois disposant d'un texte permettant d'en transposer l'application en référence aux agents de l'Etat. Par délibération du 20 novembre 2017, le bureau a décidé d'instaurer l'IFSE et le principe du CIA au 1^{er} janvier 2018, et en a défini les critères, modalités d'attribution et de versement. Une harmonisation partielle d'un équivalent 13^e mois, versé sous forme d'IFSE, s'opèrera progressivement sur une période de lissage de 6 ans.

La mise en place de ce régime se traduit par une augmentation de la masse salariale qui peut être estimée à 0,2 %.

3. MODIFICATION DU DISPOSITIF DES CONTRATS AIDES

L'arrêté préfectoral du 8 septembre 2017 ne permet plus à la communauté d'agglomération de recruter du personnel en contrat aidé CUI/CAE. Par ailleurs, le dispositif Emploi d'avenir n'est pas reconduit sous la forme connue depuis plusieurs années.

Au 1^{er} septembre 2017, la communauté d'agglomération comptait parmi ses effectifs 49 CUI/CAE, 19 Emplois d'Avenir recrutés directement et 6 par l'intermédiaire de l'association GRACES. Ces agents occupaient différents postes tels que des postes d'animateurs comptant dans les taux d'encadrement des enfants, de surveillance de la Médiathèque, de valoristes au centre de tri. Il est rappelé que la vocation première du centre de tri est l'insertion.

Au regard des contraintes budgétaires actuelles, l'Agglo ne peut pas recruter tous ces agents en contrat de droit public, sans aide financière de l'Etat, ni les nommer stagiaires.

La suppression de ce dispositif entraine donc mécaniquement une augmentation des charges de personnel, même si tous les agents concernés n'ont pas été remplacés.

Un nouveau dispositif a été mis en œuvre par circulaire du 11 janvier 2018 : le parcours emploi compétence (PEC) accessible aux employeurs publics. Cependant, ce dispositif est aujourd'hui trop récent pour en apprécier toutes les conséquences financières qu'il pourrait avoir sur l'agglomération.

4. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

L'avancée du schéma de mutualisation est présentée dans un rapport annexé.

VI - L'ETAT DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

Au 31 décembre 2017, la dette globale (tous budgets) était de 71,13 millions d'€ répartie ainsi entre les budgets :

Budget	Capital restant dû (€)
Budget Assainissement	36 640 634
Budget Atelier à spectacle	675 486
Budget Centre de Tri	3 926 138
Budget Principal	15 489 530
Budget Déchets	7 783 294
Budget Transport	135 668
Budget Eau	436 840
Budget Location-Vente	1 199 747
Budget Lotissement	1 137 207
Budget Office de Tourisme	9 908
Budget ZAC Livraindières	928 000
Budget ZAC Porte Sud	2 276 411
Budget ZAC de Coutumel	492 595
	71 131 458

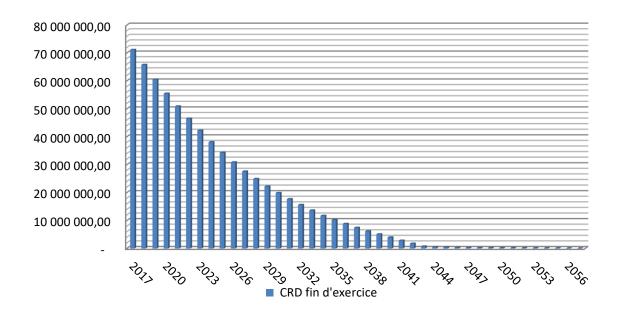
Le taux moyen des emprunts en cours est égal à 3,35 %.

La structure de la dette de l'Agglomération est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe, comme le montre le tableau ci-après :

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR TYPOLOGIE

		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
1'''	Nombre de produits	147			
taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre	% de l'encours	98,64%			
taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	70 165 494 €			
	Nombre de produits	1		1	1
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,70%		0,54%	0,11%
	Montant en euros	500 000 €		386 856 €	79 108 €

Le capital restant dû, tous budgets confondus, évolue ainsi :



VII - LES MOUVEMENTS FINANCIERS ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

1. FRAIS DE STRUCTURE

Une partie des dépenses supportées par le budget principal relatives aux charges à caractère général, aux charges de personnel et autres charges de gestion courante de la Direction générale, de la Direction Administrative et financière, de la Direction de la Communication, de la Direction des systèmes d'information mutualisée, de la Direction de l'aménagement du territoire et du service patrimoine bâti et moyens généraux correspond à des dépenses engagées pour les budgets annexes (hors budgets de stocks et budget location-vente). Il semblerait donc normal que le budget principal refacture aux budgets annexes concernés cette quote part, qui correspond aux frais de structure. Pour chacun des budgets, elle est estimée à 5 % des dépenses réelles de fonctionnement augmentées de l'annuité. Pour l'exercice 2018, elle a été calculée sur les chiffres 2016, les comptes administratifs 2017 n'ayant pas encore été approuvés.

Ces frais devraient être impactés sur tous les budgets annexes gérant un service public industriel et commercial (SPIC). Cependant, en 2017, cette refacturation n'a été appliquée qu'aux budgets Assainissement, Déchets et Centre de tri de manière « forfaitaire ». Il est décidé de l'étendre à tous les budgets SPIC.

Il ne parait cependant pas pertinent de la prévoir pour les budgets bénéficiant d'une subvention d'équilibre du budget principal (Office de Tourisme, Atelier à spectacle, SPANC, Transport) car cela se traduirait par une augmentation de cette subvention d'équilibre, donc alourdirait les dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela fausserait aussi la comparaison avec l'exercice précédent (alors que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2018 est encadrée). Enfin, la recette perçue par le budget principal augmente ses recettes réelles de fonctionnement qui servent d'assiette aux mesures d'ajustement décidées par l'Etat (c'est sur ces recettes minorées de certains produits limitativement définis qu'a notamment été calculée la contribution au redressement des comptes publics).

Pour le budget Assainissement, il a de plus été tenu compte des sommes que le budget principal perçoit au titre de cette compétence au travers des attributions de compensation. Cela réduit les frais de structure à 118 800 €.

Enfin, pour le budget Déchets, pour que cette charge soit supportable par le budget primitif, les frais de structure ont été ramenés à 4 %, soit 723 330 €

2. SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

Il est prévu le versement par le budget principal des subventions d'équilibre suivantes :

- Budget Office de Tourisme : 251 411 € (réalisé 2017 : 232 000 €),
- Budget Atelier à spectacle : 1 010 000 € (réalisé 2017 : 1 010 000 €),
- Budget SPANC : 50 000 € (réalisé 2017 : 50 000 €),
- Budget Transport : 340 869 € (réalisé 2017 : 350 000 €).

VIII – PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Dans les présentations ci-après, le réalisé 2017 comprend :

- en section de fonctionnement : les rattachements,
- en section d'investissement : les restes à réaliser. Par conséquent, pour cette section, les chiffres présentés ne correspondent pas à ceux qu'afficheront les comptes administratifs puisque les restes à réaliser ne sont pas pris en compte pour déterminer le résultat de l'exercice.

Par ailleurs, ces chiffres sont provisoires et susceptibles d'être encore corrigés notamment à la demande de la trésorerie.

L'alloué N-1 correspond au total du budget primitif, du budget supplémentaire et des éventuelles décisions modificatives de l'année précédente.

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF brute du budget principal de l'Agglomération est estimée à 3 M d'€. Elle permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité (1,7 M€).

La CAF nette du budget principal de l'Agglomération est de 1,3 M d'€ : elle permet d'autofinancer les dépenses d'investissements prévues au budget primitif. Par conséquent, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

L'augmentation de 1 point de TH permettra d'accroître la CAF nette de 1,2 M d'€ soit une CAF nette égale à 2,5 M d'€ en 2018.

1. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

Les tableaux ci-après présentent successivement, pour le budget principal :

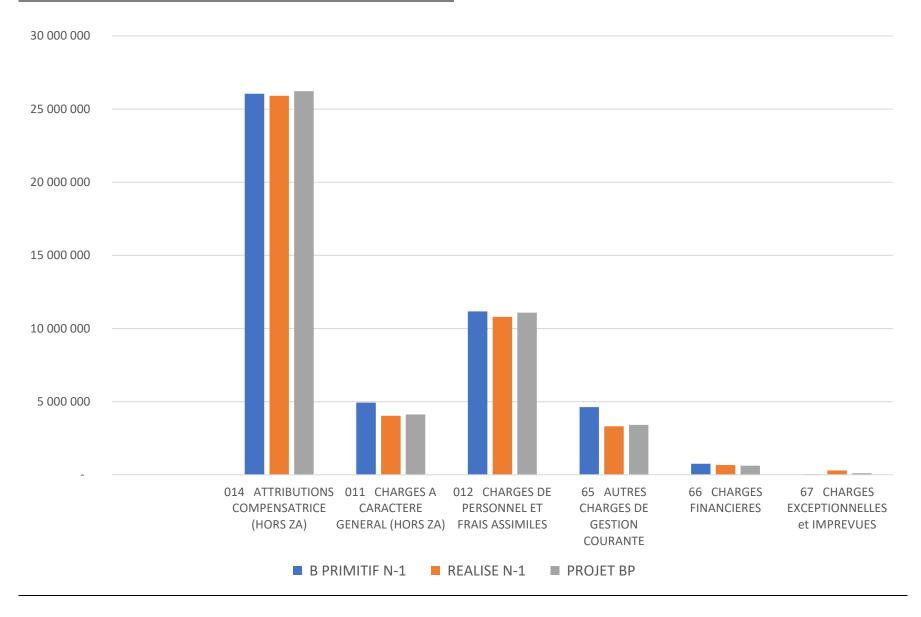
- les dépenses et recettes réelles de fonctionnement,
- les dépenses et recettes réelles d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL – VISION D'ENSEMBLE – FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT

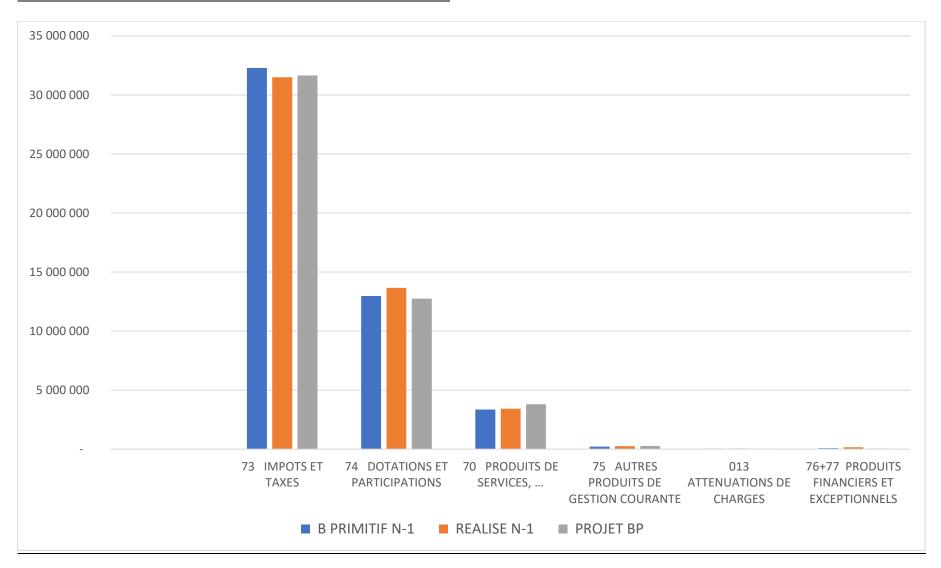
VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF N-1	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION BP N-1/BP N	% EVOLUTION Réalisé N-1 /BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	48 941 781	48 097 585	49 036 805	48 556 874	-0,8%	-1,0%
Dépenses réelles	47 546 781	49 906 029	45 003 508	45 561 973	-4,2%	1,2%
CAF brute				2 994 901		
Remboursement du capital emprunté (net)				1 710 173		
CAF nette				1 284 728		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	5 095 462	9 069 074	4 866 448	3 558 537	-30,2%	-26,9%
Dépenses réelles	6 490 462	10 982 286	9 899 552	6 553 438	1,0%	-33,8%
Dont Remboursement du capital				<u>1 710 173</u>		
Solde brut				2 994 901		
Virement de la section de fonctionnement				2 994 901		

FONCTIONNEMENT - Dépenses réelles	B PRIMITIF N-1	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION BP N-1/BP N	% EVOLUTION Réalisé N-1/ BP N
014 ATTRIBUTIONS COMPENSATRICES (HORS ZA)	26 044 333	26 044 333	25 905 571	26 221 625	0,7%	1,2%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (HORS ZA)	4 928 377	5 052 530	4 034 580	4 125 066	-16,3%	2,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 170 299	11 170 299	10 798 744	11 077 800	-0,8%	2,6%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 624 002	3 950 520	3 315 343	3 408 616	-26,3%	2,8%
66 CHARGES FINANCIERES	756 070	756 070	661 849	624 028	-17,5%	-5,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES et IMPREVUES	23 700	2 932 277	287 421	104 838	342,4%	-63,5%
Dépenses réelles	47 546 781	49 906 029	45 003 508	45 561 973	-4,2%	1,2%
FONCTIONNEMENT - Recettes réelles (hors résultats)	B PRIMITIF N-1	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION BP N-1/BP N	% EVOLUTION Réalisé N-1/ BP N
FONCTIONNEMENT - Recettes réelles (hors résultats) 73 IMPOTS ET TAXES	B PRIMITIF N-1 32 284 230	ALLOUE N-1 30 876 706	REALISE N-1 31 497 390	PROJET BP 31 645 799		Réalisé N-1/
<u> </u>					BP N-1/BP N	Réalisé N-1/ BP N
73 IMPOTS ET TAXES	32 284 230	30 876 706	31 497 390	31 645 799	BP N-1/BP N -2,0%	Réalisé N-1/ BP N 0,5%
73 IMPOTS ET TAXES 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	32 284 230 12 968 190	30 876 706 13 494 759	31 497 390 13 659 311	31 645 799 12 755 934	-2,0% -1,6%	Réalisé N-1/ BP N 0,5% -6,6%
73 IMPOTS ET TAXES 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 70 PRODUITS DE SERVICES,	32 284 230 12 968 190 3 363 226	30 876 706 13 494 759 3 379 136	31 497 390 13 659 311 3 422 621	31 645 799 12 755 934 3 800 414	-2,0% -1,6% 13,0%	Réalisé N-1/ BP N 0,5% -6,6% 11,0%
73 IMPOTS ET TAXES 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 70 PRODUITS DE SERVICES, 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 284 230 12 968 190 3 363 226 213 384	30 876 706 13 494 759 3 379 136 213 384	31 497 390 13 659 311 3 422 621 251 239	31 645 799 12 755 934 3 800 414 261 576	-2,0% -1,6% 13,0% 22,6%	Réalisé N-1/ BP N 0,5% -6,6% 11,0% 4,1%

BUDGET PRINCIPAL: EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRINCIPAL: EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



					% EVOLUTION	% EVOLUTION
INVESTISSEMENT - Dépenses réelles	B PRIMITIF N-1	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/ BP N
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 759 586	1 759 586	1 640 728	1 641 704	-6,7%	0,1%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	172 040	172 040	129 873	330 207	91,9%	154,3%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	36 000	38 228	-		-100,0%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 306	362 675	175 144	225 100	-7,9%	28,5%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 660 530	3 596 120	2 937 278	1 371 141	-17,5%	-53,4%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 654 000	4 833 089	4 756 173	2 955 286	11,4%	-37,9%
26+27 PARTICIPATIONS, ET AUTRES IMMO FINANCIERES	-	94 800	94 800	20 000		-78,9%
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	-	127 977	127 326	10 000		-92,1%
Dépenses réelles	6 490 462	10 982 286	9 899 552	6 553 438	0,9%	-33,8%
					% EVOLUTION	% EVOLUTION
INVESTISSEMENT - Recettes réelles (hors résultats)	B PRIMITIF N-1	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/ BP N
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	770 976	1 380 833	755 108	983 091	27,5%	30,2%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 044 885	3 944 766	3 737 668	2 441 308	133,6%	-34,7%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES 4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT -	3 279 601	3 465 687	107 160	111 738	-96,6%	4,3%
RECETTES	-	277 788	266 511	10 000		-96,2%
Recettes réelles	5 095 462	9 069 074	4 866 448	3 546 137	-30,4%	-27,1%

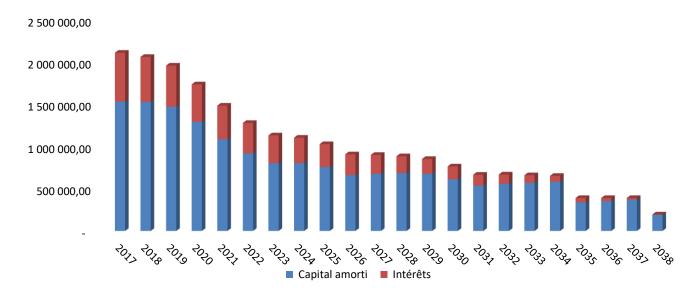
Les principales dépenses d'investissement inscrites au projet de budget primitif 2018 sont les suivantes :

- poursuite des travaux de construction du parking silo : 1 935 000 € (conformément à l'autorisation de programme adoptée en décembre 2016),
- construction de la Maison des Espaces Naturels : 997 380 € (projet engagé en 2017) avec notamment les dépenses correspondant aux espaces extérieurs et à la scénographie,
- poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection (2ème tranche) : 209 816 €,
- Très Haut Débit : 170 207 € (dont 73 667 € au titre de la 2ème phase),
- travaux d'isolation, remplacement de menuiseries et de chaudières dans le cadre du dispositif TEPCV (dépenses subventionnées à 100 % de leur montant HT) : 577 000 €,
- travaux sur les bâtiments publics (hors TEPCV) : 195 920 €,
- équipements et matériels informatiques : 69 200 €,
- équipements Enfance Jeunesse (dont Sorel Moussel) : 38 771 €,
- acquisition de logiciels : 38 000 €,
- subvention pour la construction du Centre d'Interprétation de la Renaissance : 150 000 €.

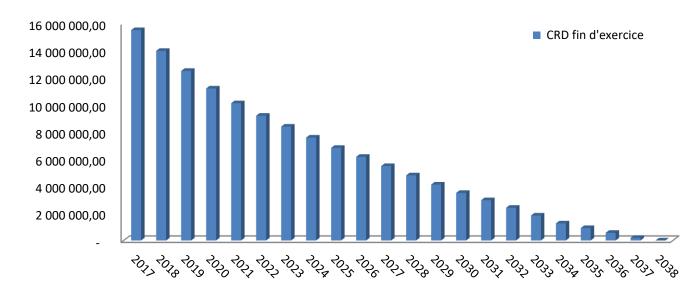
2. PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 15 489 530,01 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



IX – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES (HORS BUDGETS DE STOCKS)

1. BUDGET ANNEXE TRANSPORT

1.1 - Vision d'ensemble du projet de budget 2018

VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N-1	REALISE N-1	DDOLET DD	% EVOLUTION	% EVOLUTION
A DE ENZEMBLE	N-1 ALLOGE N-1 * PROJET BP		PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N	
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	10 057 788	10 006 474	9 996 650	9 869 454	-1,9%	-1,3%
Dépenses réelles	10 017 788	9 961 511	9 788 265	9 829 691	-1,9%	0,4%
CAF brute				39 763		
Remboursement du capital emprunté (net)				39 763		
CAF nette				-		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	2 166 860	2 361 860	1 297 206	182 900	-91,6%	-85,9%
Dépenses réelles	2 206 860	2 249 580	1 513 819	222 663	-89,9%	-85,3%
Dont Remboursement du capital				39 763		
Solde brut				- 39 763		
Virement de la section de fonctionnement				39 763		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP
					DI 2010	2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)	i		ſ	Ī	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 233 480	8 174 691	8 028 891	8 406 759	2,1%	4,7%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	326 379	325 891	311 276	250 583	-23,2%	-19,5%
014 - REMBOURSEMENT DE VT	30 000	60 000	54 017	-	-100,0%	-100,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 416 229	1 389 229	1 387 545	1 166 481	-17,6%	-15,9%
66 - CHARGES FINANCIERES	9 700	9 700	6 537	4 868	-49,8%	-25,5%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	2 000	-	1 000	-50,0%	
Dépenses réelles	10 017 788	9 961 511	9 788 265	9 829 691	-1,9%	0,4%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	S)					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	400	400	12	-	-100,0%	-100,0%
70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	364 622	402 158	555 211	527 712	44,7%	-5,0%
73 - VERSEMENT TRANSPORT	5 250 000	5 900 000	5 925 619	5 950 000	13,3%	0,4%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 437 766	3 698 916	3 495 946	3 391 742		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	17 403	-		-100,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000	5 000	2 460	-	-100,0%	-100,0%
Recettes réelles	10 057 788	10 006 474	9 996 650	9 869 454	-1,9%	-1,3%

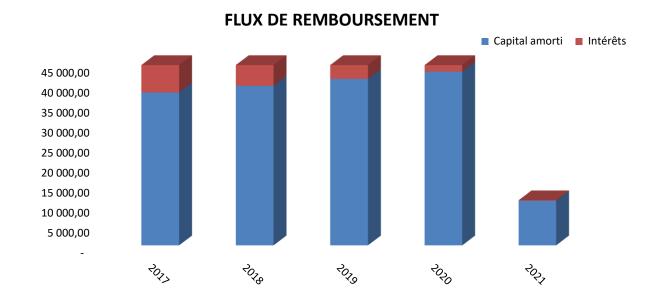
* Chiffres provisoires

Cililies provisories						
INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)				-	
020 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	15 000		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	40 000	40 000	38 106	39 763	-0,6%	4,3%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000	119 800	119 515	65 000	333,3%	-45,6%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 560	76 480	69 360	52 900	-61,8%	-23,7%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 013 300	2 013 300	1 286 839	50 000	-97,5%	-96,1%
Dépenses réelles	2 206 860	2 249 580	1 513 819	222 663	-89,9%	-85,3%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)	_	_			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	384 719	384 719	94 937	132 900	-65,5%	40,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 440 000	1 687 000	1 202 269	50 000	-96,5%	-95,8%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	342 141	290 141	-	-	-100,0%	
Recettes réelles	2 166 860	2 361 860	1 297 206	182 900	-91,6%	-85,9%

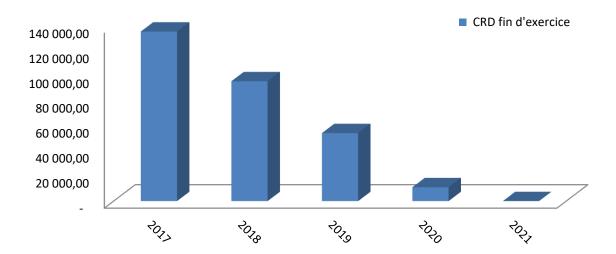
^{*} Chiffres provisoires

1.2 - Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 135 667,17 €



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



2. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

2.1 - Vision d'ensemble du projet de budget 2018

VALE ENGENABLE	B PRIMITIF	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VUE ENSEMBLE	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	511 700	511 700	423 158	474 311	-7,3%	12,1%
Dépenses réelles	488 880	531 141	427 475	461 964	-5,5%	8,1%
CAF brute				12 347		
Remboursement du capital emprunté (net)				1 165		
CAF nette				11 182		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	316 050	334 627	20 095	47 405	-85,0%	135,9%
Dépenses réelles	338 870	349 267	7 681	33 691	-90,1%	338,7%
Dont Remboursement du capital				1 165	-	-
Solde brut				13 714		
Virement de la section de fonctionnement				12 347		

^{*} chiffres provisoires

rovisoires										
FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018				
DEPENSES REELLES (HORS RESULTATS)										
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 105	141 805	97 487	124 816	-10,9%	28,0%				
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	324 306	324 306	296 461	311 247	-4,0%	5,0%				
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000	10 000	9 705	10 000	0,0%	3,0%				
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	20 000	-	-						
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 500	23 400	23 052	15 000	20,0%	-34,9%				
66 - CHARGES FINANCIERES	969	969	469	401	-58,6%	-14,6%				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	10 661	300	500	-50,0%	66,7%				
Dépenses réelles	488 880	531 141	427 475	461 964	-5,5%	8,1%				
RECETTES REELLES (HORS RESULTATS)										
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU	82 500	82 500	56 700	85 200	3,3%	50,3%				
DOMAINE & VENTES DIVERSES	02 300				•					
73 - IMPOTS ET TAXES	110 000	110 000	124 714	120 000	9,1%	-3,8%				
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 200	33 200	9 744	17 700	-46,7%	81,7%				
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	285 000	285 000	232 000	251 411	-11,8%	8,4%				
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	1 000	-	-	-100,0%					
Recettes réelles	511 700	511 700	423 158	474 311	-7,3%	12,1%				

^{*} Chiffres provisoires

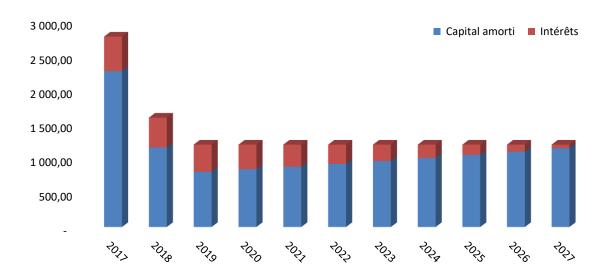
INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018				
DEPENSES REELLES (HORS RESULTATS)										
020 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	2 500						
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 500	2 500	2 282	1 165	-53,4%	-48,9%				
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 200	7 776	-	5 550	-22,9%					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 170	44 991	13 106	50 537	43,7%	285,6%				
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	294 000	294 000	-	-	-100,0%					
Dépenses réelles	338 870	349 267	15 388	59 752	-82,4%	288,3%				
RECETTES REELLES (HORS RESULTATS)										
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	55 165	72 707	20 095	5 305	-90,4%	-73,6%				
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	181 000	182 035	3 304	42 100	-76,7%	1174,3%				
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	79 885	79 885	-	-	-100,0%					
Recettes réelles	316 050	334 627	23 399	47 405	-85,0%	102,6%				

^{*} Chiffres provisoires

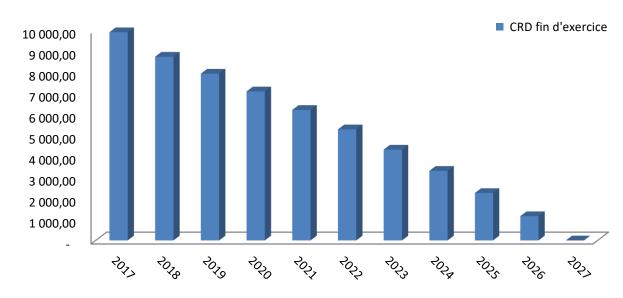
2.2 - Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 9 908,38 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



3. BUDGET ANNEXE ATELIER A SPECTACLE

VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N-1	REALISE N-1	DDOJET DD	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VOL ENGLINDLE	N-1	ALLOOL IV-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	1 451 299	1 463 699	1 319 522	1 398 290	-3,7%	6,0%
Dépenses réelles	1 271 856	1 300 835	1 261 447	1 246 889	-2,0%	-1,2%
CAF brute				151 401		
Remboursement du capital emprunté (net)				147 736		
CAF nette				3 665		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	6 855	25 198	16 526	94 985	1285,6%	474,7%
Dépenses réelles	186 798	205 347	201 212	246 386	31,9%	22,5%
Dont Remboursement du capital	-	-	-	147 736	-	-
Solde brut				- 151 401		
Virement de la section de fonctionnement				151 401		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	·s)					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 475	671 925	601 154	635 709	-2,0%	5,7%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	591 581	591 581	585 790	588 236	-0,6%	0,4%
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	5 529	-	-		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000	2 000	-	-	-100,0%	
66 - CHARGES FINANCIERES	29 300	29 300	25 732	22 944	-21,7%	-10,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	500	-		-100,0%	
Dépenses réelles	1 271 856	1 300 835	1 212 676	1 246 889	-2,0%	2,8%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	S)	_	_		_	_
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	534	-		-100,0%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	147 000	147 000	121 282	134 000	-8,8%	10,5%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	242 899	255 299	148 718	203 290	-16,3%	36,7%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 061 400	1 061 400	1 043 538	1 061 000	0,0%	1,7%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	5 450	-		-100,0%
Recettes réelles	1 451 299	1 463 699	1 319 522	1 398 290	-3,7%	6,0%

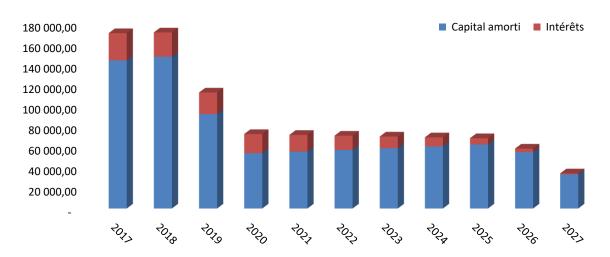
* Chiffres provisoires

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	·s)					
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	145 000	145 000	144 236	147 736	1,9%	2,4%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000	6 420	420	-	-100,0%	-100,0%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 798	53 927	53 751	98 650	175,6%	83,5%
Dépenses réelles	186 798	205 347	198 407	246 386	31,9%	24,2%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES 16 - EMPRUNTS ET DETTES	- 6 855 - -	14 065 6 293 4 841	14 455 3 435 -		,	59,0% 1996,1%
ASSIMILES Recettes réelles	6 855	25 198	17 890	94 985	1285,6%	430,9%

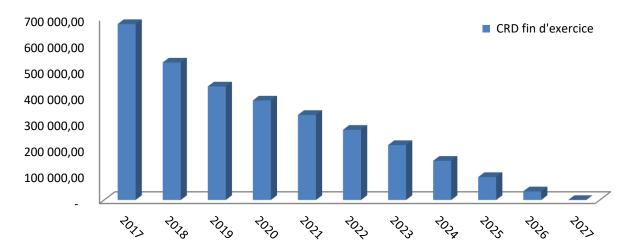
^{*} Chiffres provisoires

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 675 485,95 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



4. **BUDGET ANNEXE DECHETS**

VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N. 4	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VOE ENSEMBLE	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	18 363 188	18 506 577	18 805 638	18 886 516	2,8%	0,4%
Dépenses réelles	17 480 482	17 633 771	17 444 029	18 076 851	3,4%	3,6%
CAF brute				809 665		
Remboursement du capital emprunté (net)				700 000		
CAF nette				109 665		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	922 692	1 533 219	61 493	1 496 639	62,2%	2333,8%
Dépenses réelles	1 805 398	2 266 045	1 535 673	2 306 303	27,7%	50,2%
Dont Remboursement du capital	-	-	-	700 000	-	-
Solde brut				- 809 665		
Virement de la section de fonctionnement				809 665		

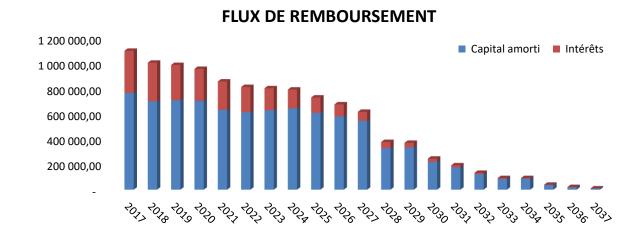
^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 515 263	9 113 566	9 016 827	9 389 994	-1,3%	4,1%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ASSIMILES	3 236 842	3 138 842	3 138 015	3 320 190	2,6%	5,8%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	25 000	25 500	19 150	5 000	-80,0%	-73,9%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 287 377	4 891 740	4 881 115	4 882 712	13,9%	0,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	366 000	366 000	333 155	297 509	-18,7%	-10,7%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000	98 123	55 766	181 446	262,9%	225,4%
Dépenses réelles	17 480 482	17 633 771	17 444 029	18 076 851	3,4%	3,6%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)		_			
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000	25 000	23 635	20 000	33,3%	-15,4%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 223 110	2 223 110	2 315 778	2 233 872	0,5%	-3,5%
73 - IMPOTS ET TAXES	14 500 000	14 460 098	14 493 949	15 054 044	3,8%	3,9%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 575 078	1 615 078	1 793 217	1 578 600		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	3 208	-		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000	183 291	175 851	-	-100,0%	-100,0%
Recettes réelles	18 363 188	18 506 577	18 805 638	18 886 516	2,8%	0,4%

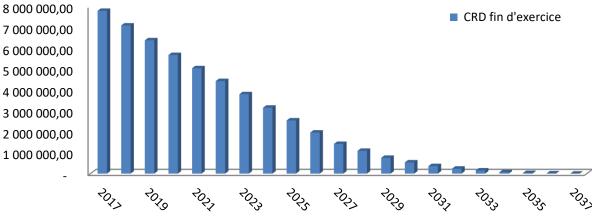
^{*} Chiffres provisoires

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTIO Réalisé 2017/BP 2018			
DEPENSES REELLES (HORS RESULTATS)									
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	870 000	870 000	778 395	700 000	-19,5%	-10,1%			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000	22 980	3 138	52 657	251,0%	1578,3%			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	860 398	1 290 103	737 285	1 553 646	80,6%	110,7%			
Dépenses réelles	1 805 398	2 266 045	1 535 673	2 306 303	27,7%	50,2%			
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)	ı	Ī	1	Ī	ı			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	139 489	184 928	45 439	300 000	115,1%	560,2%			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	30 700	48 788	16 054	203 959	564,4%	1170,5%			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	752 503	1 299 503	-	959 080	27,5%				
Recettes réelles	922 692	1 533 219	61 493	1 463 039	58,6%	2279,2%			

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 7 783 294,13 €



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU CRD



5. BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

VILE ENGEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N. 4	REALISE N-1	DDOLET DD	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VUE ENSEMBLE	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	3 310 325	3 340 964	2 707 965	3 409 552	3,0%	25,9%
Dépenses réelles	2 437 411	2 631 184	2 447 747	2 808 383	15,2%	14,7%
CAF brute				601 169		
Remboursement du capital emprunté (net)				600 400		
CAF nette				769		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	-	-	-	292 609		
Dépenses réelles	872 914	931 009	728 918	893 778	2,4%	22,6%
Dont Remboursement du capital	-	-		600 400	-	_
Solde brut				- 601 169		
Virement de la section de fonctionnement				601 169		

^{*} chiffres provisoires

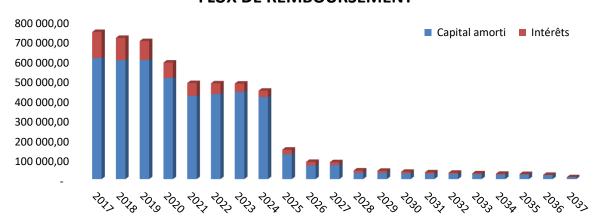
FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018		
DEPENSES REELLES (HORS RESULTATS)								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 178 760	1 157 620	1 156 840	1 412 028	19,8%	22,1%		
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 030 000	1 130 000	1 129 854	1 284 993	24,8%	13,7%		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 651	35 651	533	5 000	-86,0%	838,1%		
66 - CHARGES FINANCIERES	143 000	143 000	124 847	106 362	-25,6%	-14,8%		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000	164 913	4 121	5 000	-90,0%	21,3%		
Dépenses réelles	2 437 411	2 631 184	2 416 195	2 813 383	15,4%	16,4%		
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	S)							
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000	15 000	17 191	15 000	0,0%	-12,7%		
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 920 000	2 950 639	3 097 129	3 600 921	23,3%	16,3%		
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	370 325	370 325	108 743	91 240	-75,4%	-16,1%		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000	5 000	5 579	-	-100,0%	-100,0%		
Recettes réelles	3 310 325	3 340 964	3 228 643	3 707 161	12,0%	14,8%		

^{*} Chiffres provisoires

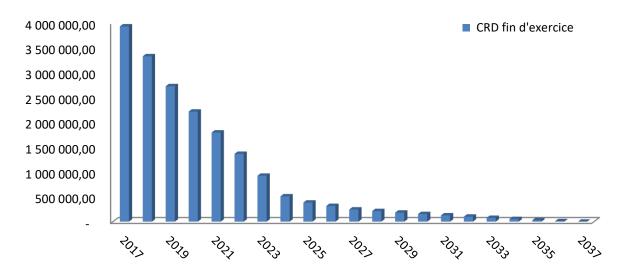
INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018		
DEPENSES REELLES (HORS RESULTATS)								
020 - DEPENSES IMPREVUES	30 514	30 514	-	-	-100,0%			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	610 000	610 000	600 716	600 400	-1,6%	-0,1%		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	43 810				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 400	290 495	110 741	249 568	7,4%	125,4%		
Dépenses réelles	872 914	931 009	711 458	893 778	2,4%	25,6%		
Recettes réelles	0	0	0	0	-	-		

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 3 926 138,01 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



6. **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

VIII FAICFAIDI F	B PRIMITIF	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VUE ENSEMBLE	N-1		*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	7 185 314	8 350 181	7 712 234	6 567 150	-8,6%	-14,8%
Dépenses réelles	3 503 683	3 866 583	3 643 333	3 321 664	-5,2%	-8,8%
CAF brute				3 245 486		
Remboursement du capital emprunté (net)				1 815 874		
CAF nette				1 429 612		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	12 376 492	14 449 492	11 799 273	4 804 187	-61,2%	-59,3%
Dépenses réelles	16 058 123	10 657 028	6 557 098	8 016 073	-50,1%	22,3%
Dont Remboursement du capital				<u>1 815 874</u>		
Solde brut				- 3 211 886		
Virement de la section de fonctionnement				3 245 486		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET	ALLOUE	REALISE	BUDGET	% EVOLUTION	% EVOLUTION
	PRIMITIF 2017	2017	2017 *	PRIMITIF 2018	BP 2017/ BP 2018	Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	913 264	1 079 982	1 020 641	821 503	-10,0%	-19,5%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	945 741	945 741	902 711	927 155	-2,0%	2,7%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	109 578	131 360	117 826	85 341	-22,1%	-27,6%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	83 600	88 000	80 320	151 000	80,6%	88,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 396 500	1 396 500	1 326 822	1 301 665	-6,8%	-1,9%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 000	225 000	195 012	35 000	-36,4%	-82,1%
Dépenses réelles	3 503 683	3 866 583	3 643 333	3 321 664	-5,2%	-8,8%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)	_	_			
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000	5 000	6 450	-	-100,0%	-100,0%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU	6 514 708	6 560 462	6 287 766	6 283 220	-3,6%	-0,1%
DOMAINE & VENTES DIVERSES	0 314 700	0 300 402	0 207 700	0 203 220	3,070	0,170
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	639 512	558 625	182 313	250 000	-60,9%	37,1%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 094	226 094	235 705	33 930	30,0%	-85,6%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	1 000 000	1 000 000	-		-100,0%
Recettes réelles	7 185 314	8 350 181	7 712 234	6 567 150	-8,6%	-14,8%

^{*} Chiffres provisoires

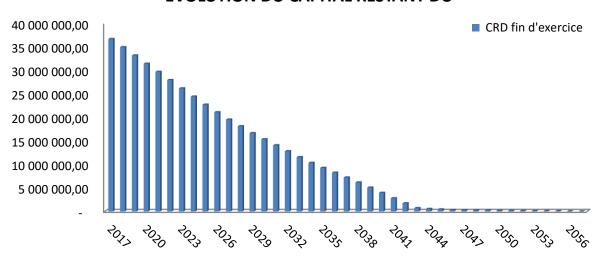
INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	rs)				•	
10 - TITRES ANNULES SUR EXERCICE				7,000		
ANTERIEUR				7 990		
13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	100 000	100 000				
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 801 000	1 801 000	1 665 263	1 815 874	0,8%	9,0%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	181 003	495 500	299 829	232 053	28,2%	-22,6%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 228 525	1 650 391	1 057 895	1 424 113	15,9%	34,6%
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	10 000	10 000				
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	12 737 595	6 160 305	3 497 288	4 420 747	-65,3%	26,4%
4581 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	439 832	36 823	115 296		213,1%
Dépenses réelles	16 058 123	10 657 028	6 557 098	8 016 073	-50,1%	22,3%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	ΓS)	_	_			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	-	2 526 133	2 526 533	-		-100,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 127 504	4 611 022	4 103 298	796 175	-29,4%	-80,6%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 236 488	6 585 660	4 277 767	3 859 117	-65,7%	-9,8%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 500	180 000	305 860			
4582 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	546 678	585 816	115 296		-80,3%
Recettes réelles	12 376 492	14 449 492	11 799 273	4 770 587	-61,5%	-59,6%

^{*} Chiffres provisoires

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 36 640 633,69 €

\$\frac{\text{FLUX DE REMBOURSEMENT}}{\text{3 500 000,00}} \text{2 Capital amorti} \text{1 Intérêts}\$ \$\text{Capital amorti} \text{1 Intérêts}\$ \$\text{2 500 000,00}\$ \$\text{2 500 000,00}\$ \$\text{1 500 000,00}\$ \$\text{1 000 000,00}\$ \$\text{500 000,00}\$ \$\text{3 \text{7 00 000,00}}\$ \$\text{5 \text{7 00 000,00}}\$ \$\text{5 \text{7 00 000,00}}\$ \$\text{3 \text{7 00 000,00}}\$ \$\text{5 \text{7 00 0

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



7. BUDGET ANNEXE EAU

VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N-1	REALISE N-1	PROJET BP	% EVOLUTION	% EVOLUTION
	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET DE	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	137 068	147 909	119 931	167 945	22,5%	40,0%
Dépenses réelles	122 008	613 206	67 171	134 915	10,6%	100,9%
CAF brute				33 030		
Remboursement du capital emprunté (net)				33 030		
CAF nette				0		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	428 733	325 974	94 344	318 103		237,2%
Dépenses réelles	443 793	389 164	56 912	351 133	-20,9%	517,0%
Dont Remboursement du capital				33 030	-	-
Solde brut				- 33 030		
Virement de la section de fonctionnement				33 030		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	·s)					2018
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 634	74 431	19 348	86 291	42,3%	346,0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 574	42 574	38 260	39 006	-8,4%	2,0%
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	10 000	-	-		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 900	4 900	96	1 000	-79,6%	946,5%
66 - CHARGES FINANCIERES	9 900	9 900	8 561	8 118	-18,0%	-5,2%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000	471 401	906	500	-87,5%	-44,8%
Dépenses réelles	122 008	613 206	67 171	134 915	10,6%	100,9%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)	_	_		_	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	65 000	65 000	79 821	78 000	20,0%	-2,3%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 963	78 804	37 934	87 334	28,5%	130,2%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 600	2 600	2 176	2 611	0,4%	20,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 505	1 505	1	-	-100,0%	-100,0%
Recettes réelles	137 068	147 909	119 931	167 945	22,5%	40,0%

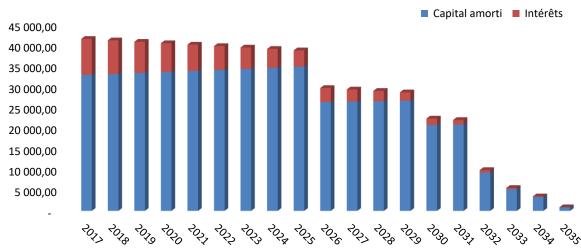
^{*} Chiffres provisoires

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)				-	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	32 000	32 850	32 806	33 030	3,2%	0,7%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 000	210 654	18 154	108 773	-40,9%	499,2%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 793	145 661	7 012	209 330	-8,1%	2885,3%
Dépenses réelles	443 793	389 164	57 972	351 133	-20,9%	505,7%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)					
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	257 129	325 974	101 235	163 016	-36,6%	61,0%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	171 604	-	-	155 087	-9,6%	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	906	-		-100,0%
Recettes réelles	428 733	325 974	102 141	318 103	-25,8%	211,4%

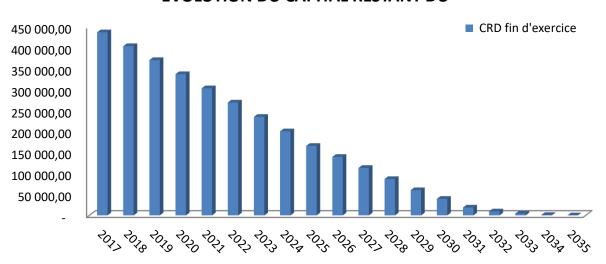
^{*} Chiffres provisoires

Capital restant dû (CRD) au 1er janvier 2018 : 436 840,51 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



8. BUDGET ANNEXE SPANC

VUE ENSEMBLE	B PRIMITIF	ALLOUE N. 4	REALISE N-1	DDOLET DD	% EVOLUTION	% EVOLUTION
VUE ENSEMBLE	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	235 003	279 906	221 087	302 868	28,9%	37,0%
Dépenses réelles	229 391	265 551	215 459	296 953	29,5%	37,8%
CAF brute				5 915		
Remboursement du capital emprunté (net)				-		
CAF nette				5 915		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	776 330	1 304 580	1 178 649	381 335	-50,9%	-67,6%
Dépenses réelles	781 942	1 080 151	1 000 027	387 250	-50,5%	-61,3%
Dont Remboursement du capital					-	-
Solde brut				- 5 915		
Virement de la section de fonctionnement				5 915		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)				•	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 814	104 474	78 383	97 869	42,2%	24,9%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	158 577	158 577	135 660	198 284	25,0%	46,2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	1 500	1 296	1 500	50,0%	15,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	120	1 000	0,0%	730,1%
Dépenses réelles	229 391	265 551	215 459	298 653	30,2%	38,6%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)					
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU	205 002	176 006	1 47 007	245 560	10.00/	CE 00/
DOMAINE & VENTES DIVERSES	205 003	176 806	147 987	245 568	19,8%	65,9%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	23 100	23 100	9 000		-61,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000	80 000	50 000	50 000	66,7%	0,0%
Recettes réelles	235 003	279 906	221 087	304 568	29,6%	37,8%

^{*} Chiffres provisoires

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	·s)		l			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500	22 850	-	1 050	-30,0%	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 612	5 912	4 892	19 580	-26,4%	300,3%
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	753 830	1 051 389	973 999	366 620	-51,4%	-62,4%
Dépenses réelles	781 942	1 080 151	978 890	387 250	-50,5%	-60,4%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	2 722	2 722	-		-100,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	5 443	5 444	-		-100,0%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	22 500	46 603	-	14 715	-34,6%	
4582 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	753 830	1 249 812	1 170 484	366 620	-51,4%	-68,7%
Recettes réelles	776 330	1 304 580	1 178 650	381 335	-50,9%	-67,6%

^{*} Chiffres provisoires

Pas de dette sur ce budget.

9. BUDGET ANNEXE LOCATION VENTE

	B PRIMITIF	<u> </u>	REALISE N-1		% EVOLUTION	% EVOLUTION
VUE ENSEMBLE	N-1	ALLOUE N-1	*	PROJET BP	BP N-1/BP N	Réalisé N-1/BP N
FONCTIONNEMENT						
Recettes réelles	269 965	336 274	268 981	365 783	35,5%	36,0%
Dépenses réelles	259 590	267 270	186 001	251 813	-3,0%	35,4%
CAF brute				113 970		
Remboursement du capital emprunté (net)				103 562		
CAF nette				10 408		
INVESTISSEMENT						
Recettes réelles + cessions	1 538 625	1 595 343	327 077	208 902	-86,4%	-36,1%
Dépenses réelles	1 549 000	1 232 300	317 174	322 872	-79,2%	1,8%
Dont Remboursement du capital	-	-	-	103 562	-	-
Solde brut				- 113 970		
Virement de la section de fonctionnement				113 970		

^{*} chiffres provisoires

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	·S)					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	206 490	214 140	136 319	204 710	-0,9%	50,2%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500	2 500	784	1 500	-40,0%	91,4%
66 - CHARGES FINANCIERES	48 100	48 130	47 615	44 103	-8,3%	-7,4%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500	2 500	1 283	1 500	-40,0%	16,9%
Dépenses réelles	259 590	267 270	186 001	251 813	-3,0%	35,4%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	S)				•	_
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	74 500	101 575	51 480	101 401	36,1%	97,0%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 385	27 385	27 385	27 385	0,0%	0,0%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	163 080	202 314	190 116	233 997	43,5%	23,1%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000	5 000	-	3 000	-40,0%	
Recettes réelles	269 965	336 274	268 981	365 783	35,5%	36,0%

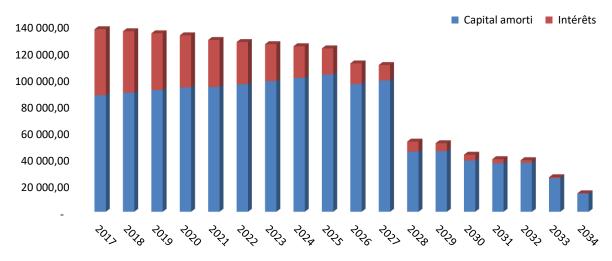
^{*} Chiffres provisoires

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017	ALLOUE 2017	REALISE 2017 *	BUDGET PRIMITIF 2018	% EVOLUTION BP 2017/ BP 2018	% EVOLUTION Réalisé 2017/BP 2018
DEPENSES REELLES (HORS RESULTAT	S)					
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	83 000	95 500	93 996	103 562	24,8%	10,2%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 000	93 800	13 431	166 310	69,7%	1138,2%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 368 000	1 043 000	1 051 899	53 000	-96,1%	-95,0%
Dépenses réelles	1 549 000	1 232 300	1 159 326	322 872	-79,2%	-72,2%
RECETTES REELLES (HORS RESULTAT	rs)					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	64 515	64 515	-		-100,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 290 634	1 156 299	1 060 199	130 910	-89,9%	-87,7%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	247 991	374 530	80 964	77 992	-68,6%	-3,7%
Recettes réelles	1 538 625	1 595 343	1 205 678	208 902	-86,4%	-82,7%

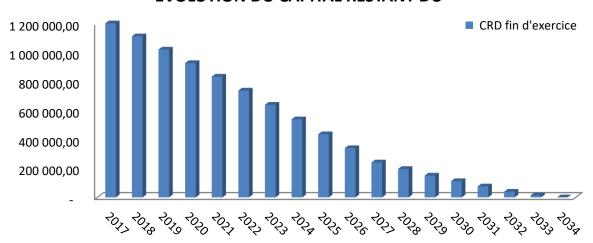
^{*} Chiffres provisoires

Capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier 2018 : 1 199 746,99 €

FLUX DE REMBOURSEMENT



EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU



4- Rapport d'orientation budgétaire sur la situation en matière de développement durable Rapporteur : Chantal DESEYNE

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente au conseil communautaire un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article D. 2311-15 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Le bilan 2017 et les prospectives 2018 des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la Communauté d'agglomération sur son territoire ainsi que le bilan 2017 et les perspectives 2018 des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

■ **De prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

5- Rapport sur l'avancée du schéma de mutualisation

Rapporteur: Véronique BASTON

L'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Le présent rapport fait l'état des avancées réalisées dans le domaine de la mutualisation au cours de l'exercice 2017.

1. Les services communs existants ou étendus : bilan des opérations 2017

<u>Services mutualisés avec les communes de la Communauté d'Agglomération, hors Dreux et Vernouillet</u>

1.1 Service commun Instruction des Autorisations du Droit des Sols

Missions du service :

- établissement des actes (permis de construire, permis de construire modificatif, demande de travaux ERP (AT) permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme a et b, permis de démolir),
- conseil et assistance aux communes dans l'accompagnement de leurs administrés,
- soutien juridique dans les phases de recours gracieux,

Bilan 2017

- 55 communes adhérentes à ce service,
- 1 800 actes instruits représentant 920 Equivalents Permis de Construire,
- 3,6 agents (en équivalents temps plein) mobilisés pour réaliser l'instruction,
- fin 2017, 4 communes ont cessé d'adhérer au service commun (Mouettes, La Chaussée d'Ivry, Boncourt, Saint-Ouen Marchefroy).

Perspectives 2018

- adhésion de 4 nouvelles communes, suite à l'élargissement de la Communauté d'agglomération ou à l'approbation de leur PLU (La-Madeleine-de-Nonancourt, Saint-Georges-Motel, Saint-Lubin-des-Joncherets, Châtaincourt).

1.2 Le service commun Planification urbaine

Missions du service :

- élaboration et révision des documents d'urbanisme

Bilan 2017:

- 28 PLU en cours de préparation en 2017.
- 8 PLU approuvés ou en cours d'approbation fin 2017 (Fontaine-les-Ribouts, La-Chausséed'Ivry, Maillebois, Marchezais, Saint-Sauveur-Marville, Saint-Ange-et-Torçay, Serville, Ouerre).
- 3,3 agents (en équivalents temps plein) mobilisés pour réaliser ces documents.

Perspectives 2018

- modification + révision de PLU : La-Chapelle-Forainvilliers, Sérazereux.

- «Grenellisation» des anciens PLU.
- mise en compatibilité des PLU par rapport au SCOT (sur 2019).

1.3. Service commun Projets et aménagements opérationnels Missions du service :

- ce service a pour mission de répondre aux demandes spécifiques exprimées par les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, sur la thématique des projets et opérations d'aménagement, notamment dans les domaines suivants :
 - résorption de friche (démolition, dépollution, changement d'usage...),
 - requalification ou création d'espace public,
 - réaménagement de centre-bourg,
 - projet paysager,
 - permis d'aménager (lotissement),
 - programmation d'aménagement.

Bilan 2017

Communes	Sujet et état d'avancement en 2017	Montant de mise à disposition (en 2017)
Ivry la bataille - Henri IV	Réalisation d'esquisses et de scénarii pour l'aménagement d'une rue commençante (Jean-François Boucher)	3 000,00 €
Villemeux sur Eure	Réalisation du réaménagement du monument aux morts de la commune (accompagnement jusqu'en stade travaux) réalisé : Phase PRO (travaux prévus pour 2018) (Jean-François Boucher)	2 000,00 €
Rouvres	Réalisation d'une étude Master plan pour la commune et pilotage d'une étude de circulation (Jean-François Boucher)	3 000,00 €
Beauche (bourg)	Réalisation d'une étude d'aménagement du centre bourg de la commune. Stade AVP et PRO réalisé	1 000,00 €
Maillebois / Blévy (expro)	Elaboration et suivi d'un Dossier D'utilité publique. <i>(Corine Augier)</i>	
Nonancourt	Réalisation d'une étude d'aménagement du centre bourg de la commune. Stade AVP et PRO réalisé (Jean-François Boucher)	

1.4 Service Commun Conseil en Energie Partagé Missions du service :

- ce service a été créée en juin 2016 afin d'aider les communes membres de la Communauté d'agglomération à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, mise à disposition un « conseiller en énergie partagé » chargé de mettre en place une gestion énergétique efficace sur votre commune, suivant une méthodologie approuvée, développée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie),
- les missions de ce conseiller en énergie consistent dans :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et de tableaux de bord,
- la définition de priorités: face à des patrimoines énergétiques de plus en plus conséquents dans les communes, il devient rapidement nécessaire de réaliser un certain nombre de comparaisons permettant de déterminer des actions prioritaires pouvant mener à des travaux de rénovation,
- les diagnostics : les priorités étant déterminées, ou des dérives étant constatées, il convient de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- le contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus est pour le gestionnaire une étape permettant de vérifier si les objectifs annoncés ont été atteints.

Bilan 2017

- en 2017, trois conventions de conseil en énergie partagé ont été signées avec les communes d'Abondant, Thimert-Gâtelles et Maillebois. Ces conventions, d'une durée de trois ans, permettent d'accompagner les communes du diagnostic énergétique de leur patrimoine immobilier au suivi et à la maîtrise de leurs consommations de fluides. Les conventions comprennent un volet éducation à la sobriété énergétique et un volet efficacité énergétique avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans les travaux de réhabilitation énergétique,
- en parallèle, dans le cadre du contrat régional d'agglomération, la mission conseil est également intervenue de façon ponctuelle sur les projets de réhabilitation énergétique, au stade du diagnostic sur les projets suivants: Logement de Sérazereux, Salle des Fêtes de Marville, Salle Polyvalente de Tréon, Gymnase de Vernouillet, Salle des Fêtes de Rouvres, Salle des Fêtes du Boullay-Mivoye, Gîte communal de St-Maixme-Hauterive,
- les travaux, tous engagés ou terminés, représentent une surface rénovée de 3 915 m² pour une économie globale annuelle de fluides de 32 % (- 43 927 €), et une diminution d'émissions de de gaz à effet de serre de 71 % (81,8 teqCO2).

Perspectives pour 2018

- l'objectif est d'atteindre 10 communes conventionnées, soit un rythme de 5 communes conventionnées par an.

1.5 Services communs mutualisés avec la Ville de Dreux

A l'initiative des élues en charge de la mutualisation au sein de la Communauté d'agglomération et à la Ville de Dreux, une démarche d'évaluation a été initiée pour formaliser les résultats des services mutualisés entre les deux structures, qu'il s'agisse de services communs ou de mise à disposition à titre individuel.

Les services communs existants entre les deux collectivités sont les suivants :

- Juridique, depuis juin 2015 sous forme de service commun, mais existe depuis le 1^{er} juillet 2010 sous forme de mise à disposition de service,
- Histoire locale archives, porté par la Médiathèque, depuis le depuis juillet 2015,
- Direction des systèmes d'informations mutualisée, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Bilan 2017

Le bilan 2017 pour ces services communs est transmis en pièce-jointe au présent rapport.

Perspectives 2018

Les perspectives de poursuite des mutualisations pour 2018 avec la Ville de Dreux font actuellement l'objet d'échanges entre les deux collectivités.

2 Les groupements de commandes

- les groupements de commande sont historiquement les premières formes de mutualisation qui ont été engagées entre les communes membres de l'Agglomération,

- l'objectif du groupement de commandes est principalement de centraliser et sécuriser les procédures de passation des marchés en s'appuyant sur les compétences juridiques de l'un des membres du groupement,
- il présente également un avantage d'ordre économique dans la mesure où il permet à plusieurs acheteurs de regrouper leurs achats, le groupement peut ainsi bénéficier d'un effet de masse aidant à obtenir des prix plus intéressants.

En 2017, les groupements passés sont les suivants :

- approvisionnement en fourniture de bureau et approvisionnement de ramettes de papier, pour une durée d'un an reconductible en 2017 et 2018,
- travaux de reprographie, pour une durée d'un an reconductible une fois,
- location de photocopieurs,
- acquisition de matériels informatiques et fournitures de consommables pour moyens d'impression, pour la période 2017-2020,
- services de télécommunications de janvier 2016 à janvier 2020,
- mise en œuvre d'un système de vidéo protection (octobre 2017 à octobre 2020),
- accord-cadre fourniture en électricité (fin 31 décembre 2019),
- accord-cadre fourniture en gaz (fin 30 juin 2019).

3 Les mises à disposition à titre individuel : bilan 2017

Des conventions de mise à disposition à titre individuel viennent compléter le dispositif de mutualisation, notamment dans les domaines suivants :

Avec la Ville de Dreux

3.1 <u>L'ingénieur sécurité de la Ville de Dreux mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux</u>

Cette mise à disposition a fait l'objet d'un renouvellement à compter du 1^{er} mars 2018 pour une durée de deux ans.

3.2 <u>La chargée de mission de la Communauté d'agglomération mise à disposition de la Ville de Dreux pour la mise en œuvre et le suivi du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),</u>

Dans le cadre d'un échange partenarial avec la Ville de Dreux, l'animatrice CISPD de l'Agglomération travaille également pour la mise en œuvre et l'animation du CLSPD de la Ville de Dreux.

Bilan pour 2017

- réunions pour préparer la relance du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avec des partenaires extérieurs, avec le directeur de cabinet, avec les élus,
- rédaction du contrat local, de l'arrêté de composition, du règlement intérieur,
- visites de quartiers,
- préparation de la réunion plénière de lancement,
- animation d'un groupe de travail (deux réunions).

3.3 <u>Le manager commerce partagé entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux</u> (50 %) et la Ville de Dreux (50 %) pour le développement commercial de son Centre-Ville,

En commun accord avec la Ville de Dreux, il a été décidé de mettre fin à cette convention de mandat fin 2017.

3.4 <u>La mise à disposition de la chargée des Grands Projets Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la Ville de Dreux</u>

Cette convention a été renouvelée le 1^{er} mars 2018, pour une durée de 3 ans.

3.5 <u>La mise à disposition d'un agent du service Transport de la Communauté d'agglomération</u> à la Ville de Dreux pour le suivi de la Commission Taxi.

Cette convention a été renouvelée le 1^{er}mars 2018 pour une durée de 3 ans.

Avec les autres communes de la Communauté d'agglomération

<u>Des conventions de mise à disposition partielle de service ou à titre individuel existent dans</u> les domaines suivants :

- **Accueils de proximité et cyber espaces** : agents des communes mis à disposition des accueils de proximité de la Communauté d'agglomération pour assurer l'accueil du public.
- **3.7** Enfance-jeunesse, pour la gestion des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) : agents des communes mis à disposition de la Communauté d'agglomération.
- 3.8 <u>Assainissement</u>: des conventions de mise à disposition partielle de service ont été signées avec les communes dont la gestion de l'assainissement collectif est exercée en régie par la Communauté d'agglomération, afin que celles-ci puissent continuer d'assurer la facturation auprès des usagers. A cela s'ajoute également pour les communes concernées les misions d'exploitation des ouvrages de traitement des stations d'épuration notamment.

4 Les autres formes de mutualisations et de coopérations

Des conventions existent également avec les syndicats pour la gestion de certaines compétences.

Dans le domaine de la culture, des coopérations et un travail collaboratif sont mis en place entre les équipements culturels de la Communauté d'agglomération et ceux des communes, notamment dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Des réunions sont organisées deux fois par an avec les secrétaires de Mairie des Communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Bilan 2017

- <u>Une réunion le mardi 23 mai 2017 en Salle du Conseil, autour des points suivants :</u>
 - 1) Rentrée scolaire 2017-2018 : Carte scolaire de Transport
 - 2) Mise en place de la Redevance Spéciale
 - 3) Conservatoire de Musique & de Danse : Intervention en milieu scolaire
 - 4) Contractualisation : Contrat Régional
- <u>Une réunion le jeudi 19 octobre 2017 à l'Atelier à Spectacle, autour des points suivants :</u>
 - 1) Transport scolaire: retour sur les inscriptions en ligne
 - 2) Présentation d'ajout d'évènements sur l'agenda du site internet de l'Office de Tourisme
 - 3) Présentation du Pôle Famille
 - 4) Programme scolaire Mikad'eaux et point contact téléphonique du Service Eau-Assainissement
 - 5) Communication sur la Maison de Services Au Public (MSAP) d'Anet

 Reprise des réunion relatives au développement de projets de mutualisation de moyens et services entre la Ville de Vernouillet et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Bilan 2017

Une réunion s'est tenue le vendredi 10 novembre 2017 à VERNOUILLET pour dresser le panorama des actions réalisées et des projets à développer sur 2018-2020.

Perspectives 2018

- les services des deux collectivités doivent travailler ensemble pour proposer des pistes de coopération et/ou de mutualisation quand cela est opportun,
- des réunions de suivi seront régulièrement organisées pour faire le point sur l'avancée du dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39-1,

Vu le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvé par délibération n° 2015-121 du 18 mai 2015,

Vu la révision n°1 du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvée par la délibération n°2016-1 du 1er février 2016,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

■ De prendre acte de l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services.

SERVICES TECHNIQUES

Eau assainissement

6- Convention de mandat de gestion des eaux usées avec le SAEP : Autorisation de signature Rapporteur : Gérard HAMEL

Le Syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie (SEAP) exerçait la compétente assainissement collectif pour les communes de NONANCOURT, SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS et de LA MADELEINE-DE-NONANCOURT. La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux était adhérente au SEAP au titre des premières communes.

L'intégration à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018 de la Commune de LA MADELEINE-DE-NONANCOURT emporte retrait de la compétence assainissement du SEAP. Ce dernier a modifié ses statuts en fin d'année 2017, pour d'une part, modifier son nom en « Syndicat d'adduction d'eau de la PAQUETTERIE (SAEP) » et pour d'autre part, exercer la compétence « lutte contre la pollution du sol et la protection des eaux superficielles et souterraines ».

Au titre de cette compétence et considérant que son fonctionnement pour l'assainissement collectif pour ces trois communes a donné pleinement satisfaction depuis janvier 2014 et qu'il dispose des moyens et capacités techniques et humains nécessaires, il est proposé que le SAEP exerce, par mandat, une prestation de service pour la communauté d'agglomération conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales.

Il convient par conséquent de fixer les modalités par lesquelles la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux entend confier au Syndicat la gestion du service d'assainissement sur son territoire et le patrimoine associé (réseaux d'assainissement collectif, postes de relevage, une station d'épuration et d'une manière générale, tout équipement participant à la collecte, l'acheminement et le traitement des eaux usées). Cette gestion concerne tant le fonctionnement que l'investissement.

Un projet de convention de mandat de gestion (joint en annexe) a été élaboré et soumis au SAEP qui l'a approuvé par délibération n°2017-52 du 21 décembre 2017. Elle régit notamment :

- la réalisation des extensions du réseau d'assainissement collectif, y compris tous les ouvrages nécessaires tels que les postes de relevages sur le syndicat,
- la gestion des réseaux de collecte d'assainissement collectif, des postes de relevage et des autres équipements associés sur le Syndicat (y compris l'instruction des avis à émettre dans le cadre des autorisations d'urbanisme, des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de travaux (DICT), ainsi que la déclaration des ouvrages sur le site « reseaux-etcanalisations.ineris.fr » au titre de la compétence assainissement collectif),
- le traitement des effluents, ainsi que l'entretien et les investissements liés à l'unité de traitement (Station d'épuration),
- la gestion de la filière boue liée aux unités de traitement.

Cette convention n'emporte pas pour autant transfert de la compétence légale de l'assainissement au syndicat laquelle demeure de la responsabilité de la communauté d'agglomération par dévolution de l'article L. 5216-5 II 2° du code général de collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention de mandat de gestion du service d'assainissement collectif avec le Syndicat d'adduction d'eau de la PAQUETTERIE (SEAP) pour les communes de NONANCOURT, SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS et de LA MADELEINE-DE-NONANCOURT.

7- Redevances assainissement collectif

Rapporteur : Gérard HAMEL

Les délibérations n°2017-258 et 2018-25 du Conseil communautaire fixent le montant des redevances assainissement pour les communes gérées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ou exploitées par Délégation de Service Public, ainsi que pour les communes en mandat de gestion qui avaient proposé un tarif pour l'année 2018.

Avec l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018, plusieurs tarifs doivent être pris par délibération du Conseil Communautaire.

Les montants sont proposés par les communes :

Commune	Part fixe (€ HT / an) 2017	Part variable (€ HT/m³) 2017	Part fixe (€ HT / an) 2018	Part variable (€ HT/m³) 2018
SAINT GEORGES MOTEL		1,8200		1,8270
LA MADELEINE DE NONANCOURT	21	2,0900	21,00	2,1100
ST LUBIN DES JONCHERETS	21	2,0900	21,00	2,1100
NONANCOURT	21	2,0900	21,00	2,1100

Pour mémoire, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est fixée à 0,24 € HT/m³.

Il restera à valider les redevances assainissement de plusieurs communes en convention de mandat, à proposer par les communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

■ De fixer les redevances d'assainissement collectif aux montants indiqués ci-dessus.

Rivières et Plan d'eau

8- Pêches - animations : tarifs

Rapporteur: André COCHELIN

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux gère le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et par délibération, fixe les différents tarifs et redevances s'y rapportant.

1. Tarifs enduros « Carpes et carnassiers »

Des compétitions de pêche appelées « enduros » ont lieu chaque année sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles. Une redevance est prélevée par équipe auprès des organisateurs des différentes compétitions.

Afin de stabiliser l'activité pêche, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2017.

Proposition 2018:

NATURE DE L'ENDURO ET DUREE	TADIFC 2010
NATURE DE L'ENDURO ET DUREE	TARIFS 2018
ENDUROS « CARPES »	
Enduro carpes par équipe de 2 personnes pour 2 nuits	40 €
Enduro carpes par équipe de 2 personnes pour 3 nuits	65 €
Enduro carpes par équipe de 2 personnes pour 4 nuits	78 €
Enduro carpes par équipe de 2 personnes au-delà de 4 nuits	78 € + 20 € par nuit supplémentaire (et par équipe)
Enduro carpes caritatif – 1 par an maximum*	0 €
ENDUROS ET COMPETITIONS « CARNASSIE	ERS »
Enduro et compétition carnassiers par personne pour 1 journée maximum	15 €

^{*}L'exonération se fera après présentation du bilan financier de l'opération et du justificatif de versement des bénéfices à l'association soutenue.

2. Tarifs « Pêche »

La pêche se pratique toute l'année sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles. Ce plan d'eau étant une eau close, il appartient à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de fixer les tarifs de vente des différentes cartes de pêche.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2017.

Proposition 2018:

TARIF DES CARTES DE PECHE		
TYPE DE CARTE	TARIFS 2018	
Carte journalière *	8€	
Carte annuelle	50 €	

Carte annuelle (- de 16 ans)	20 €
Pêche Carpe 1 nuit	25 €
Pêche Carpe 2 nuits	40 €
Pêche Carpe 3 nuits	60 €
Pêche Carpe 4 nuits	75 €
Pêche Carpe 5 nuits **	90 €
Pêche en barque (barque + 1 pêcheur)	20 €

^{*}Une réduction de 50 % sur le prix de la carte journalière est attribuée à toute personne titulaire d'une carte d'invalidité et pouvant justifier du bénéfice de l'allocation adulte handicapé

3. Redevances du club « Team du Dolmen »

Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles accueille depuis plusieurs années un club de pêche : la « Team du Dolmen » qui possède quatre sections (« carpes », « carnassiers », « jeunes de 8 à 14 ans » et « jeunes de 15 à 18 ans ») :

- une section « carpes » (25 membres maximum),
- une section « carnassiers » (10 membres maximum),
- deux sections « jeunes » (10 membres maximum).

Cette association promeut la pêche en « no kill » (le poisson étant relâché) de la carpe et du carnassier sur le site. Elle organise des compétitions, participe à l'entretien du plan d'eau et réalise de la communication. En contrepartie de l'utilisation du site, le club verse une redevance pour les sections « carpes » et « carnassiers ». La section « jeunes » de 8 à 14 ans est exonérée de redevance.

Cette année, l'association souhaite développer la pêche pour les jeunes de 15 à 18 ans à moindre coût et il est proposé un tarif de 80 € par membre. Pour les sections « carpes » et « carnassiers », il est proposé de maintenir le montant des redevances au même niveau qu'en 2017.

Proposition 2018:

REDEVANCES TEAM DU DOLMEN		
SECTION	2018	
Section « carpes »	200 €/ membre	
Section « carnassiers »	150 €/ membre	
Section « jeunes » de 8 à 14 ans	gratuit	
Section « jeunes » de 15 à 18 ans	80 €	

4. Redevance du Centre Nautique Drouais

Le montant de la redevance annuelle due par le Centre Nautique Drouais est égal, conformément à la délibération n°2016-365 du 12 décembre 2016, à 2€ par licencié et passeports « voile » de l'année n-1, le nombre retenu étant celui communiqué par la Fédération Française de Voile.

5. Vente de miel

Le service Rivières et Plan d'Eau dispose de quatre ruches en location qui lui permettent de récupérer 20 kilos de miel conditionnés en 40 pots de 500 g par an.

Il est proposé de maintenir le prix de vente à 7,50 € le pot de miel de 500 g.

6. Animations sur le plan d'eau

^{**}Au-delà de 5 nuits : 10 € la nuit et ce dans la limite de 5 nuits supplémentaires.

Le service Rivières et Plan d'Eau propose toute l'année des animations sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles à destination :

- des personnes individuelles dans le cadre d'animations ouvertes à tous,
- de groupes dans le cadre de demandes spécifiques (associations, scolaires, accueils de loisirs, etc.).

Il convient d'adopter les tarifs de ces différentes animations. Il est proposé de maintenir les tarifs 2017 pour les animations individuelles mais de revenir à un tarif forfaitaire pour les animations en groupe. L'intérêt est de pouvoir faire un devis correspondant à une prestation, les structures ne connaissant jamais précisément à l'avance le nombre d'élèves participants.

TARIFS DES ANIMATIONS						
TYPE D'ANIMATIONS	ANCIENS TARIFS			NOUVEAUX TARIFS		
	environ 2 heures	Demi- journée	Journée	environ 2 heures	Demi- journée	Journée
« Individuels »	2 € /personne Gratuit pour les – de 12 ans	-	-	2 € /personne Gratuit pour les – de 12 ans	-	-
Demandes spécifiques : Groupe scolaire/centre de loisirs (10 à 20 personnes)*	-	7,50 € / personne	7,50 € / personne	-	150€	200 €

^{*}La gratuité s'applique aux accueils de loisirs de la communauté d'agglomération, dans la limite des moyens matériels et humains du Service Rivières et Plan d'Eau.

7. Ventes de bois sur le plan d'eau

Le service Rivières et Plan d'Eau propose la vente de bois en provenance des sites de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux (hors ENS), au prix de 25 € le m³.

Il est proposé de maintenir ce tarif à 25 € le m³.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

- D'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision.

▼AMENAGEMENT, EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

Transports

9- Convention avec l'EPN : participation financière d'EPN au coût de la carte de transport Rapporteur : Jacques LEMARE

Par délibération n°2016-126 du 9 mai 2016, le Conseil communautaire a approuvé les tarifs annuels par élève suivants :

Tarif de l'abonnement annuel /élève
Elèves de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

fréquentant un établissement du territoire				
MATERNELLE/PRIMAIRE	50,00€			
COLLEGE / LYCEE	177,60 €			
Elèves non habitants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire				
MATERNELLE/PRIMAIRE	100,00 €			
COLLEGE / LYCEE	325,00 €			

Pour les élèves résidants sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, empruntant une ligne de transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, une convention est établie avec Evreux Portes de Normandie pour la prise en charge d'une partie du coût de la carte de transport scolaire.

La participation de l'EPN s'élève à :

- 50 € pour les élèves de maternelle et primaire,
- 217 € pour les élèves de collège et lycée.

Les familles concernées, s'inscrivant pour le transport scolaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, paient donc la somme de 50 € pour les maternelles/primaires et 108 € pour les collégiens et lycéens, pour l'année scolaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Evreux Portes de Normandie pour la participation financière du coût de la carte de transport scolaire, ainsi que tous les documents y afférents.

10- Avenant n°2 à la DSP Linéad

Rapporteur: Jacques LEMARE

Lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2017, a été présenté le projet d'avenant n°2 à la délégation de service public Linéad, portant notamment sur l'exploitation d'un service de location de vélos. L'expérimentation d'un service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique ayant soulevé de nombreuses interrogations en séance, un projet à destination plus touristique est en cours de rédaction. En effet, l'article 2 de l'avenant n°2, portant sur l'expérimentation de la location de vélos ne pouvant être mis en œuvre dans les conditions prévues, la délibération n°2017-263 est donc rapportée.

En outre, un avenant n°2 rectifié acte des évolutions du réseau Linéad :

- extension du service de transport à la demande au nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018,
- mise à jour de l'offre de transport du réseau de lignes régulières Linéad au 26 février 2018,
- mise en place d'un nouveau système billettique.

1. Extension du service de transport à la demande au nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération

Avec l'entrée dans le périmètre de compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des communes de RUEIL-LA-GADELIERE, LA MADELEINE-DE-NONANCOURT, LOUYE et SAINT-GEORGES-MOTEL, et la sortie de la commune de MOUETTES, le service de transport à la demande, couvrant l'intégralité des communes de la Communauté d'agglomération, doit évoluer.

Le service est donc ouvert aux habitants des nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2018 selon les mêmes conditions que les communes voisines. La convention initiale reste inchangée.

2. Mise à jour de l'offre de transport du réseau de lignes régulières de bus urbains Linéad

Pour répondre aux besoins et demandes des usagers des bus urbains, des adaptations sur le réseau Linéad sont mises en place depuis le 8 janvier 2018. Il s'agit essentiellement de rendre le réseau plus lisible, d'augmenter la fréquence et l'amplitude horaire de passage des bus, notamment sur la Ligne 1, ligne structurante du réseau Linéad. Ces ajustements ne remettent pas en cause l'offre kilométrique de référence, le montant de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté d'agglomération reste donc inchangé.

3. Mise en place d'un nouveau système billettique

Le nouveau système billettique permet, pour les usagers, de fluidifier la montée à bord des bus et de recharger les abonnements en ligne sur internet, et pour l'exploitant et la Communauté d'agglomération, de mieux connaître la fréquentation des arrêts. Elle nécessite le remplacement de tous les équipements (pupitre, valideur, portables de contrôle) et supports de billetterie : les cartes à puce sont remplacées par une nouvelle carte sans contact, les tickets magnétiques sont remplacés par un ticket à QR-code ou une carte sans contact rechargeable.

Le remplacement du système billettique n'impacte pas le compte d'exploitation prévisionnel (CEP).

Vu l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, Vu les articles 36 et 37 relatifs à la modification des contrats de concession en cours d'exécution du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, Vu le projet d'avenant n°2 à la délégation de service public Linéad.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

- De rapporter la délibération n°2017-263 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017,
- **D'approuver** la signature de l'avenant n°2 à la Convention de Délégation de service public transport,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.

▼EQUIPEMENTS CULTURELS ET TOURISME

L'Atelier à spectacle

11- Festival Jeune Public 2018: autorisation de signature de conventions

Rapporteur : Jean-Pierre GABORIAU

Le festival « premiers arrivés » est une opportunité pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux car c'est l'unique évènement culturel qui rayonne sur le territoire et qui mobilise autant de partenaires et de public. Il permet de fédérer plusieurs communes, équipements culturels, établissements scolaires et familles autour de l'éducation artistique et culturelle des jeunes enfants et adolescents et de proposer dans seize sites différents une belle et grande programmation de 21 spectacles et 47 représentations.

Cette année, les villes d'ANET, CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, DREUX, EZY-SUR-EURE, NONANCOURT, SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS, SAINT-REMY-SUR-AVRE et VERNOUILLET se sont associés à cette nouvelle édition qui aura lieu du 3 au 28 avril 2018.

Le fil rouge de cette année est consacré à la compagnie Ouragan animée par Laurence SALVADORI qui propose deux spectacles, une création avec « un petit coin de ciel bleu » joué à l'Atelier à spectacle et « pince-moi, je rêve » au théâtre de la Vallée à SAINT-REMY-SUR-AVRE ainsi que de nombreux ateliers adultes/enfants.

Une proposition nouvelle aura lieu dans les écoles maternelles de SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS et de NONANCOURT avec le spectacle « Où es-tu ma ture » des Cie A tulle Tête et Cie Vertigo qui sera jouée dans 8 classes maternelle ainsi que dans le relais d'assistance maternelle (RAM) « La Ribambelle ». Par ailleurs, le cinéma « Le Normandie » d'ANET participe pour la première fois au festival en programmant pendant les vacances scolaires « Shaun le mouton », un grand film d'animation en pâte à modeler.

La médiathèque de l'Odyssée est à nouveau associée à ce festival avec son concours d'écriture « racontemoi une histoire » et les meilleurs textes seront lu lors de la soirée d'ouverture. Elle accueille pour la première fois un spectacle dans l'auditorium.

Enfin, le spectacle « Qui-suis-je » de Thomas GORNET et mis en scène par Yann DACOSTA de la Cie du Chat Foin a reçu un bel accueil dans de nombreux établissements scolaires du second degré. Les élèves ont bénéficié d'une préparation importante lors d'actions culturelles menées dans la plupart des classes par la comédienne Manon THOREL, où elle a pu aborder la découverte du sentiment amoureux.

Enfin, l'atelier à spectacle se transforme et va proposer tout au long du festival plusieurs rendez-vous le mercredi et le samedi ainsi que sur le temps scolaire, pour les écoles et les familles. Une exposition, sur le thème du Jeu, réalisée par les élèves de l'option « arts appliqués » du Lycée Branly sera également proposée ainsi qu'un spot de jeu en bois, un bar pour les mômes, des visites de l'Atelier à spectacle, des ateliers cirque, maquillage et de nombreux spectacles.

La délibération n°2015-245 du Conseil communautaire du 29 juin 2015 a fixé les principes d'organisation du festival, avec, d'une part, les obligations de l'Atelier à spectacle et, d'autre part, celles des villes partenaires et associées. Le budget de cette édition s'équilibre à 83 975 €, avec une prise en charge partagée entre les communes, les établissements scolaires et la Communauté d'agglomération. La programmation, le calendrier détaillé des manifestations et le budget prévisionnel vous sont présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions découlant du Festival Jeune Public 2018, d'une part avec les équipes artistiques programmées, et d'autres part avec les communes et établissements scolaires partenaires.

▼COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

Vie institutionnelle

12- Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs délégations

Rapporteur: Gérard HAMEL

Par délibérations n°2014-141 et 2014-142 du 14 avril 2014, et par délibérations n°2014-496 et n°2014-497 du 29 septembre 2014, le Conseil communautaire a délégué respectivement au bureau et au Président une partie de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **bureau** dans le cadre de ses délégations :

Bureau du 12 mars 2018 :

Ressources humaines	Modification du tableau des effectifs	2018-32
Mutualisation	Service commun « Instruction des Autorisations du Droit des sols » : adhésion d'une nouvelle commune	2018-33
Marchés publics	Convention constitutive d'un groupement de commandes (entre Vernouillet et l'Agglo du Pays de Dreux) en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture, la réparation et autres prestations de pneumatiques, pour l'ensemble du parc de véhicules des services	2018-34
Développement économique	Ezy-sur-Eure, ZAC de Coutumel : transfert de terrains	2018-35
Développement économique	Ezy-sur-Eure, ZAC de Coutumel : vente de terrains	2018-36
Développement territorial	Saulnières – Résolution de vente du lot 15	2018-37
Développement territorial	Saulnières – autorisation de vente du lot 1	2018-38
Développement territorial	Autorisation d'occupation domaniale – Dreux – ZI Châtelets – Autorisation de signature	2018-39
Déchets	Autorisations de signature : Convention avec la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés de Saint Georges Motel, Louye et La Madeleine de Nonancourt	2018-40
Déchets	Autorisations de signature : Convention d'accès des habitants de certaines communes de l'EPN à la déchetterie de La Madeleine de Nonancourt	2018-41
Eau assainissement	Protocole transactionnel – Marché de prestations intellectuelles « Etude patrimoniale des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) avec levés topographiques » n°2016-07 : autorisation de signature	2018-42
Plan d'eau et rivières	Convention de mandat pour le syndicat hydraulique de Brezolles : autorisation de signature	2018-43
Portage des repas	Convention de mise à disposition de locaux Route d'Oulins à Anet : autorisation de signature	2018-44
Transports	Convention avec le SITED pour le transport des élèves de Saint- Georges-Motel, Louye et La-Madeleine-de-Nonancourt	2018-45
Transports	Convention de partenariat avec l'INSE portant sur l'organisation et le financement du transport scolaire de janvier à juillet 2018	2018-46
Transports	Avenant n°1 aux conventions des AO2 portant sur la prolongation de leur durée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021	2018-47

	T	T	1
17/01/2018	Conservatoire	Autorisation de la convention pour l'organisation d'un concert avec le Trio Vert, « Développements Durables », à l'auditorium de l'Odyssée le vendredi 16 mars 2018 à 20h30	A2018-8
19/01/2018	Marchés publics	Autorisation de l'avenant n°1 au marché n°2017/5-12 « Impression des supports de communication de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux » Lot 12 « Office de tourisme - Impression carte touristique 2017 » attribué à FABREGUE IMPRIMEUR ayant pour objet la prolongation de 2 mois de la durée du marché - jusqu'au 12 avril 2018 (aucune incidence financière)	A2018-9
23/01/2018	Marchés publics	Attribution du marché « Démolition des STEP de Tréon et Villemeux » à la société POULLARD pour un montant de 16 300 € HT	A2018-10
23/01/2018	Marchés publics	Attribution du marché « impression des supports de communications » : - la société LEONCE DEPREZ (lot 1) - la société TOPP IMPRIMERIE (lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14) - la société IMPRIMERIE FABREGUE (lot 12) sur la base de leurs BPU.	A2018-11
07/02/2018	Eau- Assainissement	Autorisation des termes du contrat d'apport et de traitement d'effluents de l'installation de stockage de déchets de la société VAS à la station d'épuration de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX et autorisation de signature avec les sociétés VAS et Suez Eau France	A2018-12
08/02/2018	DévEco	Autorisation de la convention d'abonnement au portail Vigifoncier de la SAFER du Centre (abonnement annuel de 6 084 € HT soit 7 300,80 TTC)	A2018-13
14/02/2018	Déchets	Approbation et autorisation des termes du contrat avec REVIPAC pour la reprise des cartons-papiers (5.03) pour la période 2018-2022	A2018-14
14/02/2018	Déchets	Approbation et autorisation de signature du contrat avec la société SUEZ pour la reprise des matériaux (ACIER, ALUMINIUM, PEHD, PET CLAIR & FONCE, PAPIER-CARTON COMPLEXE) issus de la collecte en porte-à-porte et des déchetteries de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la période 2018-2022	A2018-15
14/02/2018	Marchés publics	Autorisation de l'avenant n°2 au marché n°2015/43 « Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien des différents bâtiments et sites de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux », engendrant une moinsvalue de 323,84 € HT soit – 2,92 % du montant prévisionnel des dépenses annuelles à savoir 11 086,45 € HT (révision n°1 incluse)	A2018-16

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE :**

■ De prendre acte des décisions prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

P DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

Usages numériques

13- Projet d'écosystème numérique drouais : lancement de l'opération

Rapporteur: Emmanuelle BONHOMME

Afin d'accompagner le déploiement de la fibre sur l'agglomération, la question des usages numériques doit nécessairement être traitée.

En matière de développement économique et territorial, l'intégration du numérique comme nouveau levier de croissance est une priorité d'action, pour répondre notamment aux enjeux suivants :

- booster la création d'entreprises sur le territoire et leur suivi et accompagnement,
- répondre aux besoins des entreprises et créateurs (développement endogène) ainsi qu'aux habitants,
- compléter le parcours résidentiel des entreprises,
- offrir un lieu référentiel dédié à l'innovation et au numérique capable d'irriguer / de diffuser sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- poursuivre notre changement d'image.

Pour ce faire, la communauté d'agglomération souhaite créer un environnement dédié à l'innovation et au numérique, ouvert à tous, à destination des porteurs de projets de création d'entreprise, des start-ups, des entreprises, des travailleurs indépendants et nomades, des salariés, des scolaires, et de la société civile au sens large.

Le lieu « totem » envisagé pour accueillir cette programmation est celui de l'ancienne Caisse d'Epargne en hyper centre-ville de Dreux, qui nécessite d'importants travaux de rénovation à conduire sur 2018 et 2019.

Cette opération devra être mise en œuvre sans risque pour la collectivité, ni charges supplémentaires. Trois espaces distincts composeront sa programmation :

- un espace formation (pôle pédagogique, acculturation numérique grand public et formation diplômante),
- un espace incubation (avec coworking, incubateur et locaux de pépinière),
- un espace création (avec FabLab et lieux de convivialité).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE:

■ De prendre acte du lancement du projet.

৵৵৵৵

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.